

7 JOURS

PETITES AFFICHES DE BRETAGNE

N°5176

06 mai 2023

Prix : 2 €

7jours.fr

AVOCATS RENNAIS

Du contentieux
à l'amiable

BÂTIMENT EN BRETAGNE

Face à la crise
du logement

Hervé
Kermarrec
président
Medef Bretagne

RÉINDUSTRIALISATION
LA BRETAGNE
EST PRÊTE

LE MÉDIA DES DÉCIDEURS BRETONS

BUREAUX



À LOUER

94 M²

RENNES
Centre ville

Ref. 4104

EXCLUSIVITÉ



À LOUER

250 M²

SAINT-GRÉGOIRE
Parc Édonia

Ref. 4065

EXCLUSIVITÉ



À LOUER

80 M²

RENNES
Parc Monier

Ref. 123

EXCLUSIVITÉ



À VENDRE

770 M²

RENNES
Parc Monier

Ref. 713

LOCAUX D'ACTIVITÉ

EXCLUSIVITÉ



À LOUER

1 090 M²

VERN-SUR-SEICHE
Val d'Orson
Locaux divisibles

Ref. 4046

À VENDRE

1 190 M²

LIFFRÉ
ZA de Beaugé
Locaux divisibles

Ref. 4114



À LOUER

1 925 M²

BETTON
ZA des Forges

Ref. 4081

À LOUER

110 M²

CESSON-SÉVIGNÉ
Écopole Sud Est

Ref. 4101



Découvrez toutes nos offres

www.axiopro.fr - Tél. 02 99 54 04 04 - 167 route de Lorient 35000 RENNES

©Studio Caritto

SOMMAIRE

7 JOURS

Les petites affiches de Bretagne,
N° 5176
ÉDITÉ PAR « 7 Jours »
SAS au capital de 54 000 €
SIÈGE SOCIAL :
1 rue la Chalotais, 35000 RENNES
TÉL. 02 99 79 39 09 - www.7jours.fr
E-MAILS : contact@7jours.fr
redaction@7jours.fr
ADRESSE POSTALE : BP 8033
35103 RENNES Cedex 3.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

Guillaume LALAU

DIRECTRICE :

Olivia CLAUDEVILLE

RÉDACTRICE EN CHEF :

Laora MAUDIEU

JOURNALISTES :

Karine BARBÉ

Djamel BENTALEB

Suzanne BRUNEAU

DIRECTION ARTISTIQUE :

David PEYS

MAQUETTISTE :

Steven ISRAEL

PUBLICITÉ :

Olivia CLAUDEVILLE

ANNONCES LÉGALES

& ABONNEMENTS :

Angélique AUBRY - Gwenaëlle MOURIÈRE

annoncelegale@7jours.fr

PRÉSIDENT HONORAIRE :

Jean-Jacques BRÉE

N° CPPAP 0226 1 83943

ISSN 2025-6078

RCS Rennes 589 200 344

IMPRESSION :

Corlet Roto 53300 Ambrières-Les-Vallées

Dépôt légal à parution

HEBDOMADAIRE : Parution le samedi

PRIX DE VENTE UNITAIRE : 2 €

ABONNEMENT 1 AN : 58 €

(TVA incluse) : couplage journal + site internet.

Membre de RésosHebdoEco.



Actualité p/04

- Rennes : réaménagement de places
- Ostréapolis
- Carnets
- Assises du Bâtiment FFB
- Brèves

Économie p/12

- Brèves
- Avocats : du contentieux à l'amiable
- Entreprise Innoclair
- J. Wauthy, artisan ébéniste
- Appli Ochy
- Bâtiment : au Dinard Comedy Festival

Focus p/22

- Hervé Kermarrec, président du Medef Bretagne

Expertise p/28

- Mariage, pourquoi un contrat ?

Art de vivre p/32

- Sport : National Windfoil à Lorient
- Open Blot Tennis de Rennes
- Salon d'art à Saint-Briac

Annonces légales p/36





Urbanisme
Les places
de **Rennes**
se refont

une beauté

La Ville de **Rennes** et Rennes Métropole ont engagé des travaux de réaménagement de trois places du centre-ville dans le cadre de la concertation « *Rennes 2030* ». La place de la Trinité et la place de la Parcheminerie ont déjà été réaménagées, tandis que la place du Champ-Jacquet devrait changer de visage d'ici 2025.

Lors de la concertation « *Rennes 2030* », les Rennais ont exprimé leur souhait de nouveaux aménagements pour un meilleur partage de l'espace public, ainsi que pour une plus grande place accordée à la végétalisation. Afin de répondre à ces attentes, la Ville de Rennes et Rennes Métropole ont lancé des travaux de réaménagement de trois places du centre-ville : Parcheminerie, Trinité et Champ-Jacquet.



Un aperçu de ce à quoi ressemblera la place du Champ-Jacquet

Deux chantiers ont déjà été livrés. La place de la Trinité, située en plein centre ancien à côté de l'hôtel Mama Shelter, a été réaménagée avec la création de deux larges trottoirs en remplacement des places de stationnement pour les voitures et la plantation de 4 merisiers. La place de la Parcheminerie, quant à elle, a récemment été piétonnisée. Elle offrira désormais une grande place à la végétation avec la plantation d'une vingtaine d'arbres de différentes hauteurs, en cépée, complétée par des arbres-tige, arbustes, plantes grimpantes, plantes vivaces et couvre-sols. La surface plantée en pleine terre atteindra 200 m², soit plus de 10 fois la surface précédente.

Place du Champ-Jacquet : 20 mois de travaux à venir

La place emblématique de la capitale bretonne, la place du Champ-Jacquet, devrait également changer de visage à l'horizon 2025. D'ici là, des travaux préliminaires seront réalisés par les concessionnaires de réseaux de gaz, d'électricité et d'eau potable entre janvier et juillet 2023, suivis des travaux d'aménagement qui débiteront à l'automne 2023 pour une durée approximative de 20 mois. Les travaux seront divisés en plusieurs étapes, incluant l'élargissement des trottoirs et le pavage des carrefours, puis la rénovation de la place et de la rue du Champ-Jacquet de mars à septembre 2024. Les rues de la Motte-Fablet et Antrain-sud subiront des petits aménagements en octobre 2024, tandis que la dernière étape consistera en l'élargissement des trottoirs, la création d'un plateau devant le lycée et la

plantation de massifs d'arbustes et de plantes vivaces rue d'Antrain-nord de novembre 2024 à avril 2025.

L'aménagement final de la place prévoit l'installation de bancs, la chaussée en pavés de roi, en grès et en granit, ainsi qu'un arbre tel qu'un chêne écarlate, un chêne à

feuilles de saule ou un tulipier de Virginie à côté de la statue.

Lors de la concertation citoyenne, d'autres places telles que Toussaints, Calvaire, Saint-Sauveur et Saint-Melaine avaient été citées, mais aucun projet n'est actuellement programmé pour ces lieux.



1^{re} Ostréapolis visite de chantier

Les bâtiments du futur centre d'interprétation dédié à l'huître sont en cours d'achèvement. Situé à l'entrée de la commune de **Le Tour du Parc** dans le parc naturel régional du golfe du Morbihan, Ostréapolis a une triple mission : mieux connaître l'huître et son écosystème, donner de la visibilité à la filière ostréicole et accueillir deux chercheurs à l'année. La livraison est prévue pour la fin de l'année et l'ouverture au public en février 2024.



De g. à d. : François Mousset (maire de Le Tour du Parc), David Robo (président de Vannes Agglo), et Alain Layec (maître d'œuvre) en compagnie des représentants du chantier et de la profession conchylicole

objectif de fréquentation d'environ 40 000 visiteurs par an. Ostréapolis entend bien devenir un centre touristique qui compte dans le département en s'intégrant à l'offre habituelle des prestataires. L'ensemble des aménagements a aussi été pensé pour répondre aux exigences du label « *Tourisme et handicap* ».

Un bel emblème pour la filière

Ostréapolis sera également un centre de recherche dédié à l'huître et son milieu. Deux chercheurs de l'UBS y seront à demeure pour faire avancer les connaissances et l'innovation conchylicoles. Une visibilité bienvenue pour une filière d'importance pour le département : environ 400 entreprises conchylicoles (soit 45 % des entreprises bretonnes), plus de 1 000 emplois directs et un chiffre d'affaires, bon an, mal an, de 60 M€. Le coût global des travaux est évalué à 2,7 M€ subventionnés par l'Europe, l'État, la Région et le Département. La scénographie bénéficie du soutien du Feamp (Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche) tandis que le parvis en béton coquillé bénéficie de financements du programme européen Circle.

«



n commence vraiment à se projeter, se félicite Philippe Le Gal, président du comité conchylicole de Bretagne

sud. C'est très positif pour la profession. » Et David Robo, président de Vannes Agglomération de s'enflammer : « ça commence vraiment à avoir de la gueule ! » A l'intérieur, plus de 1 000 m² d'espaces muséographique, culinaire, scientifique et pédagogique. À l'extérieur, une architecture qui valorise le bois et les matériaux biosourcés. À terme, la façade principale du bâtiment sera habillée de tuiles chaulées, utilisées traditionnellement pour le captage des huîtres plates.

Recherche, pédagogie et gastronomie

Ici, le moindre détail évoque l'huître et son milieu. Les deux expositions, permanente et temporaire, s'adresseront aussi bien aux touristes qu'aux scolaires avec un

Un parvis en béton coquillé drainant

L'espace extérieur d'Ostréapolis s'étend sur plus de 700 m² et sera le lieu d'une expérimentation du recyclage de coquilles d'huîtres dans du béton drainant. Composé de 20 % de coquilles d'huîtres, ce béton a été conçu et imaginé par une école d'ingénieurs basée à Caen. Il offre l'avantage de proposer une filière de recyclage des résidus d'élevage et de limiter l'emploi de granulats industriels. Ostréapolis veut également promouvoir l'économie circulaire et le réemploi.



Nominations bretonnes au Conseil d'administration de la CAPEB

Le Conseil d'administration de la CAPEB (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment) a récemment élu son nouveau Bureau confédéral, suite à l'Assemblée générale du 13 avril. Lors de cette élection, Jean-Christophe Repon a été réélu à l'unanimité pour un deuxième mandat à la présidence de la CAPEB. Parmi les membres élus au Conseil d'administration, trois artisans bretons ont été désignés: **Vincent Dejoie**, peintre des Côtes-d'Armor, a été réélu en tant que membre individuel du Conseil. **Yann Danion**, plaquiste originaire de Rennes et installé dans le Morbihan, a été élu Président des Métiers et Techniques du Plâtre et de l'Isolation. **Éric Le Devehât**, tailleur de pierre en Ille-et-Vilaine, a été nommé Président des Métiers de la Pierre. La CAPEB, première organisation professionnelle de France en nombre d'adhérents, représente 59 300 entreprises et ambitionne d'accompagner au mieux les entreprises artisanales du bâtiment dans leur développement.



Rennes School of Business

Charlotte **Bernard-Causse**
Responsable
du développement France

L'école de management bretonne annonce la nomination de Charlotte Bernard-Causse au poste de responsable du développement France. Sous la direction de Stéphanie Hiaumet, directrice du développement, elle accompagnera l'équipe dans les missions de développement de l'école sur le marché français. Charlotte Bernard-Causse est diplômée du Programme Grande Ecole d'HEC Paris et a également suivi des études de littérature comparée à la Sorbonne Université, ainsi qu'un double diplôme en sciences cognitives à l'ENS Ulm. Forte de ce parcours pluridisciplinaire, elle a multiplié les expériences professionnelles, notamment chez Canal+ et Doctolib. Après avoir hésité entre l'enseignement et le monde de l'entreprise, Charlotte Bernard-Causse a finalement rejoint Greenworking, un cabinet de conseil et organisme de formation spécialisé dans la qualité de vie au travail, les innovations managériales et les nouveaux espaces de travail. Aujourd'hui à Rennes School of Business en tant que responsable du développement France, elle jouera un rôle clé dans l'attractivité de l'établissement auprès des classes préparatoires.

Bâtiment & travaux publics

Menace sur des milliers d'emplois

Comme tous les deux ans, les Assises régionales du bâtiment réunissent l'ensemble des acteurs de la construction et les institutions bretonnes. Cette année, elles se tiennent ce 11 mai au Palais des arts de Vannes. L'occasion de faire le point sur un poids lourd de l'activité économique, qui traverse des crises successives. Comment s'en sortent les professionnels ? Éléments de réponse avec **Stéphane Le Teuff**, président de la Fédération Française du Bâtiment de Bretagne.

7 Jours : Au niveau national, le nombre d'autorisations de nouveaux logements a chuté de 11,5%.

La Bretagne connaît-elle la même situation ?

Stéphane Le Teuff : D'après le Service des données et études statistiques (SDES-estimations janvier 2023), le nombre d'autorisations de nouveaux logements a chuté de plus de 10 % en Bretagne. Notre région suit donc la tendance nationale et la situation reste préoccupante. Tous les voyants étaient pourtant au vert mais le secteur a été confronté brutalement à plusieurs crises et différents freins comme la difficulté de l'accès aux crédits, notamment pour les primo-accédants, ou encore la hausse du prix du foncier et celle des matériaux. Résultat : beaucoup de projets ont été suspendus, et on espère, seulement reportés. Il est encore un peu tôt pour tirer des conclusions définitives sur le marché tant le phénomène d'inertie compte beaucoup dans notre secteur. Mais je crains que nous entrions très vite dans le dur et que nous perdions environ 100 000 emplois au niveau national...

Le rêve de la maison individuelle devient-il de plus en plus inaccessible en Bretagne ?

S.L.T : C'est un pan de notre activité qui nous préoccupe, d'autant que les Bretons sont attachés à leur bout de terrain. C'est un placement patrimonial important auquel ils sont très attentifs. Mais les prix ont tellement augmenté que l'ensemble du marché s'en trouve complètement bouleversé. Ajoutez à cela la très forte attractivité de la Bretagne et vous obtenez une situation des plus complexes. Plus de 280 000 nouveaux Bretons sont attendus d'ici 2070 ! La pression est de plus en plus forte sur tous les types de logement et commence à s'étendre de l'Ille-et-Vilaine au Morbihan, comme en Bretagne nord.

Comment font les entreprises pour s'en sortir ?

S.L.T : Nous avons 4 milliards d'euros de travaux devant nous ! Cette perspective devrait nous réjouir pourtant nous avons traversé tellement de crises successives que beaucoup de chefs d'entreprises jettent l'éponge. Ils ont supporté la plupart des hausses de coûts pour ne pas alourdir la facture finale mais aujourd'hui, certains en paient le prix fort. En 2023, 50 % de nos entreprises en difficulté sont en liquidation contre 20 % en 2019. C'est très violent. Et nous refusons d'être une variable d'ajustement. À cela s'ajoute la difficulté à recruter. Un phénomène directement lié à la crise du logement. Le bâtiment est au centre de notre dynamique régionale et il faut en prendre conscience.

Crise du logement :
le bâtiment est au centre de notre dynamique régionale



Stéphane Le Teuff

président de
la Fédération Française du Bâtiment
de Bretagne

Les chiffres du bâtiment en Bretagne

- 3 500 entreprises
- 40 000 emplois
- 8 milliards € de travaux à l'année
- 9 000 ha à construire d'ici 2040
- 2,3 milliards € de commandes publiques dans le bâtiment
- 3 500 jeunes en formation dans les 4 CFA bâtiment de Bretagne



Dans ce contexte de nouvelles tendances se développent-elles ?

S.L.T : Avec la hausse du prix de l'immobilier beaucoup de foyers diffèrent leur projet de déménagement. Ils préfèrent investir dans une extension que de s'endetter pour acquérir un bien plus grand ou proche de la mer. Du côté des professionnels, on s'adapte comme on peut à cette nouvelle demande. On insiste également sur le réemploi. Pour moi, c'est ça la vraie révolution. Les chantiers de déconstruction se généralisent et de véritables filières de réemploi se mettent en place. Aujourd'hui, on compte facilement jusqu'à 7 bennes de tri sur les chantiers ! Les principaux freins au réemploi étant désormais levés, notamment sur leur assurabilité, on trouve chez nos fournisseurs du neuf et du seconde main. Cette alternative donne d'ailleurs lieu à d'intéressantes bonifications dans les appels d'offres.

Des dossiers que vous comptez soutenir lors de votre prochain mandat ?

S.L.T : Je me représente en effet, mais je ne suis pas encore réélu ! Je souhaite continuer à soutenir la filière dans cette période post-crise. Nous pouvons être fiers du travail que nous avons accompli collectivement et je veux travailler sur les dossiers que nous avons déjà engagés comme le projet d'un cinquième CFA en centre-Bretagne, la réponse au défi climatique, l'emploi de nouveaux matériaux ou la valorisation de nos métiers.

Facturation électronique : recherche **bêta-testeurs**



©Shutterstock

A compter du 1^{er} juillet 2024, les entreprises devront franchir le pas de la généralisation de la facturation électronique, et de la transmission des données à l'administration.

Pour les 4 millions d'entreprises qui s'échangent chaque année près de 2 milliards de factures, le dispositif doit être adapté à leurs besoins et présenter des garanties de robustesse et de sécurité. C'est pourquoi une phase pilote aura lieu entre janvier et juin 2024 pour tester le dispositif. La DGFIP et l'AIFE lancent un appel à candidatures pour sélectionner des opérateurs volontaires et tester en conditions réelles le bon fonctionnement de bout en bout du dispositif, associant l'ensemble des acteurs : fournisseurs, entreprises utilisatrices, éditeurs de logiciel, portail public de facturation, plateformes partenaires...

Les dossiers de candidature sont à déposer sur impots.gouv.fr avant le 26 juin 2023. Un service d'immatriculation des plateformes partenaires sera créé au sein de la DGFIP dès le 1^{er} mai.

Report du délai au 30 juin pour transmettre l'attestation aides énergie !

**Vous êtes un commerçant,
un artisan, une TPE
ou une PME ?**

Vous bénéficiez des aides de l'État pour faire face à la hausse des prix de l'énergie.



©DR

Les entreprises n'ayant pas de contrat aux tarifs réglementés de vente d'électricité et souhaitant bénéficier du dispositif d'amortisseur électricité ou du bouclier tarifaire ont jusqu'au 30 juin 2023 pour transmettre leur attestation d'éligibilité. Celle-ci doit être téléchargée sur le site economie.gouv.fr et envoyée au fournisseur d'énergie. Ces deux dispositifs prendront fin au 31 décembre 2023. Pour rappel, plusieurs mesures sont applicables depuis le 1^{er} janvier : prolongation et extension du bouclier tarifaire à certaines TPE, création de l'amortisseur électricité ou l'installation d'un tarif garanti pour les TPE avec plafonnement à 280 €/MWh soit 0,28 €/kWh en moyenne sur l'année 2023). Ce report concerne les contrats de fourniture d'électricité signés avant le 31 mai 2023. Pour les contrats signés après le 31 mai 2023, l'attestation doit être retournée sous un mois après la date de prise d'effet du contrat de fourniture.

Renseignez-vous sur
economie.gouv.fr

Bouclier
tarifaire

Amortisseur
électricité

Guichet d'aide au
paiement des factures
de gaz et d'électricité

6/7 JUILLET 2023

RENNES ST-JACQUES
PARC DES EXPOSITIONS

Vos clients sont les collectivités...
ce salon est votre allié !

Inscrivez-vous vite :
terres-et-maires35.bzh

LE SALON DES ENTREPRISES ET DES COLLECTIVITÉS DU GRAND OUEST

Véritable carrefour professionnel de l'action publique, le salon Terres & Maires offre aux entreprises, fournisseurs et prestataires de toutes tailles et de tous secteurs l'opportunité d'échanger en direct avec les décideurs locaux et régionaux, responsables et partenaires de la commande publique du Grand Ouest. Un lieu de connexion idéal et une vitrine d'exposition pour tous les acteurs économiques présents.

333 communes

&

18 intercommunalités

mobilisées

150

exposants

5 000

visiteurs
attendus



Isabelle
Seven-Maillard,
Directrice de l'AMF 35

« Participer à Terres & Maires, c'est pour vous une occasion unique d'aller à la rencontre d'un public ciblé en un minimum de temps, de nouer des contacts directs, de convaincre de nouveaux clients et développer votre chiffre d'affaires, d'affirmer votre présence sur le marché en montrant votre savoir-faire, la qualité de vos produits et de votre accueil, de valoriser l'image de votre société, de mieux comprendre les besoins de vos futurs clients, et ainsi de devancer le marché. »



Raymond Armange,
Président de TP35

« Cette initiative est vraiment bienvenue pour dialoguer entre les décideurs locaux et les acteurs économiques d'Ille-et-Vilaine. En effet, dépendant à 50% de la commande publique, les entreprises de travaux publics vont pouvoir échanger en B to B et présenter ainsi toutes leurs innovations, par exemple en matière d'économie circulaire, tels que le réemploi de matériaux, les enrobés à basse température... Notre profession est aussi engagée dans une démarche de décarbonation des chantiers de travaux publics, visant à atteindre 40% de réduction des émissions de CO2 du secteur d'ici 2030 par rapport à 1990. »



INSCRIPTION :
terres-et-maires35.bzh

CONTACT :
contact@terres-et-maires35.bzh

Partenaires de TERRES & MAIRES :



Un événement : **RIVA**COM
EVENTS

ILLE-ET-VILAINE

Solarenn célèbre son 75^e anniversaire

La coopérative maraîchère, implantée à Saint-Armel (35), annonce un chiffre d'affaires de 54,5 millions d'euros en 2022, en hausse de 3% par rapport à 2021. Ce résultat coïncide avec la célébration du 75^e anniversaire de la coopérative, fondée en 1948. Grâce à son modèle, Solarenn se maintient parmi les cinq plus gros producteurs de tomates en France. La coopérative produit également des fraises. Les volumes de la Gariguette en 2023 devraient atteindre les 200 tonnes, soit le triple de la production 2022. Ce choix d'augmenter la production de fraises s'explique par la conversion de serres chauffées, en serres dédiées à des cultures moins énergivores. En 2023, Solarenn décide de marquer une pause, faisant de cette année une période de transition. La coopérative opte pour l'observation plutôt que l'investissement, en attendant le déblocage de la loi AGECE (anti-gaspillage et conditionnement), actuellement gelée par l'Europe. Les directives à venir pourraient encore impacter les lignes de conditionnement, incitant la coopérative à adopter une approche prudente.



MORBIHAN

Un nouveau centre d'affaires à Lorient

C'est le 2^e Buro Club qui s'ouvre à Lorient. Après celui du Celtic Submarine dans le quartier de Lorient La Base s'ouvre le Nautilus, dans le même quartier. Ce centre d'affaires permet de louer des espaces de travail dans un périmètre très prisé par le monde de la voile. Il propose une gamme complète de solutions d'hébergement. Locations de bureaux équipés ou en espace coworking, locations de salles de réunion, domiciliation ou permanence téléphonique, les solutions sont clé en main (charges locatives, mobiliers, accès internet... sont inclus dans les formules). Ces deux espaces de travail font désormais partie du réseau Buro Club (345 centres d'affaires dans 191 villes à l'international, dont 80 en France).

ILLE-ET-VILAINE

Prerequis ouvre une agence à Rennes

La société de conseil spécialisée dans l'accompagnement des entreprises dans la transformation de leurs systèmes d'information a ouvert une nouvelle agence à Rennes fin 2022. Cette implantation vise à étendre ses services et développer son recrutement dans la région Bretagne, ainsi que dans les départements de la Mayenne et de la Loire-Atlantique. Le site rennais est dirigé par Marc-Olivier Richard, ancien responsable Data et Big-Data du groupe Accor. Prerequis ambitionne de créer une quinzaine de nouveaux emplois dans la région d'ici deux ans, en recrutant des consultants techniques et fonctionnels, ainsi que des PMO et chefs de projets à forte appétence IT. Présente à Paris, Rennes et Lyon, Prerequis réunit environ 190 collaborateurs et accompagne plus de 100 clients grands comptes, ETI, PME et startups de tous secteurs d'activité.



4 ILLE-ET-VILAINE Medef 35, Rebond 35 et Experts-Comptables s'associent pour soutenir les dirigeants en détresse

Le 26 avril, l'association Rebond 35, dédiée à la prévention des risques psychosociaux chez les dirigeants, a établi des partenariats avec Éric Challan Belval, président du Medef Ille-et-Vilaine, et Gwennog Grall, président de la Chambre Régionale de l'Ordre des Experts-Comptables (CROEC). Cette convention renforcera la collaboration entre les trois partenaires pour identifier rapidement les difficultés psychologiques rencontrées par certains dirigeants et apporter un soutien adapté. Par exemple, Rebond 35 formera les équipes du Medef Ille-et-Vilaine à détecter les risques psychosociaux chez les dirigeants, commerçants et artisans. En retour, le Medef Ille-et-Vilaine informera ses membres du rôle de Rebond 35, les sensibilisant à la nécessité de se faire aider en cas de problème, dans un cadre garantissant la confidentialité des actions et échanges.



Éric Challan Belval, président du Medef 35, Fabrice Garrault, président de Rebond 35 et Gwennog Grall, président de la Chambre Régionale de l'Ordre des Experts-Comptables

INSTALLATION RÉUSSIE POUR GIBOIRE COMMERCE

Le Bazar à Pétales : un arrêt dans le temps

Flurs fraîches et flurs séchées produites localement, feuillages et brindilles en pagaille, objets chinés, voluptueux drapés, rubans de soie, bougies ou encore vases qui portent une jolie histoire, partez à la découverte des créations originales de Camille Chazara, responsable du magasin Le Bazar à Pétales.

Mariages, événements professionnels, habillage vitrines, couronnes murales, location de vases ou encore ateliers fleurales, vous y trouverez un large choix de prestations pour faire de vos lieux et événements, des endroits et moments inoubliables.

"Ayant grandi en Provence, autour de champs de lavande, de tournesols et de pivoines, j'ai tout de suite été attirée par les flurs et ce qu'elles offrent. Jouer avec les différentes variétés, les différentes textures, travailler avec des couleurs douces et fanées et laisser court à ma créativité afin de créer des compositions uniques à mes clients, c'est ce que j'aime dans mon métier."

LE BAZAR À PÉTALES - 43 Rue Saint-Hélier
lebazarapetales@gmail.com
Ouvert du mardi au samedi



Contactez Agnès LEGROS, Pauline PATUREL et Marie FAURE
GIBOIRE COMMERCE ■ 02 23 42 43 44 ■ giboire.com



Avocat Pour une pratique du compromis

Par Suzanne Bruneau

Le garde des Sceaux, Éric Dupond-Moretti, parle de « révolution culturelle pour le monde judiciaire. » C'est dire l'importance du sujet. Droit de la famille, droit des affaires, droit administratif... Dans plusieurs disciplines, les modes amiables de règlement des différends (MARD) gagnent du terrain. Si d'aucuns réfutent le terme de « mutation », il convient a minima de parler de transformation, en particulier en droit civil qui représente 60 % du contentieux au niveau national.



©SB-7Jours

Certes la culture de l'amiable n'est pas toute récente, surtout dans les branches du droit civil. Pourtant, les avocats qui la pratiquent apparaissent comme des pionniers dans la profession. « En France, peu d'affaires sont transigées en amont. Tandis qu'en Angleterre et au Québec par exemple, 90 à 95 % des affaires dont le juge est saisi font l'objet de règlement amiable », rappelle le ministère de la Justice.

Trois grands types
de modes amiables de règlement
des différends (MARD)

La négociation

La conciliation

La médiation

Avocats, « instruments de la paix »

« Les avocats sont perçus comme des instruments du conflit, mais ils peuvent aussi être des instruments de la paix », résume M^e Marie Blandin. Cette spécialiste du droit de la famille a fait de l'amiable un de ses chevaux de bataille. Seule représentante rennaise de l'association Les Avocats de la paix, elle s'attelle à « apaiser les

© Gaëlle Bizeul

M^e Marie **Blandin**

©DR

M^e Florence **Barrault**

©DR

M^e Thibaut **Cressard**

dossiers » dans une discipline où les enjeux sont sensibles. « Les rendez-vous à quatre se pratiquent de plus en plus, permettant de donner la parole à tous. L'intérêt de la famille, et des enfants quand il y en a, prime. Le contentieux laisse des traces dans la co-parentalité, alors qu'au fond personne n'a envie du conflit. C'est une façon pour les clients de se réapproprier leur dossier et de participer à l'issue. »

Selon l'avocate, les professions du droit ne sont qu'aux prémices du passage de la culture du contentieux à la culture de l'amiable. « Pour développer une culture commune, il faut que des groupes inter-professionnels se créent : magistrats, huissiers, notaires, avocats... »

Droit public : la médiation à l'initiative du juge acceptée une fois sur deux

D'autres branches du droit sont concernées par la percée des MARD, le droit des affaires par exemple. « L'évolution des textes tend à développer et généraliser ces phases amiables encadrées par l'intervention d'un tiers (conciliateur, médiateur) », constate M^e Thibaut Cressard, avocat rennais et médiateur. Le droit public également. Si les grands textes sur l'amiable apparaissent dans les années 1990, l'application en droit public est plus récente. Permis depuis 2016, le recours à la médiation administrative rencontre encore des blocages. « L'administration opte plus facilement pour la médiation si celle-ci est amenée par le juge, observe M^e Florence Barrault. À Rennes, quand les juges administratifs en proposent une, elle est acceptée dans 50 % des cas. Le tribunal administratif

enregistre 6 500 requêtes qui entrent et autant qui sortent. Le Conseil d'État a fixé un objectif de 1% de médiations. »

La question du modèle économique

Un intérêt évident au recours à l'amiable est la réduction des délais de traitement des dossiers. « Le délai pour une décision du juge administratif est de un à deux ans. Dans le cadre d'une médiation, trois à six mois », explique M^e Barrault. Émerge alors un point, la rémunération de l'avocat. Sujet qui n'a pas échappé à la Chancellerie : « Pour les avocats, il s'agira de leur démontrer (...) que le modèle économique de l'amiable est un modèle d'avenir », assure Dupond-Moretti lors de la présentation de son plan d'action inspiré des États généraux de la justice en janvier. Il a d'ailleurs annoncé revaloriser l'aide juridictionnelle dès cette année pour qu'un avocat, qui obtient un accord par le biais d'un MARD, soit mieux rémunéré.

« Nous facturons davantage sur des dossiers aux délais plus longs, mais il y a la satisfaction de régler une affaire par la médiation, humainement c'est différent », reconnaît M^e Barrault.

Un outil de désengorgement ?

Une question se pose : cet engouement pour les modes amiables a-t-il pour cause l'encombrement des juridictions ? Me Blandin donne son avis : « Bien sûr qu'il y a une logique de gestion des flux et de désengorgement. Mais pas seulement. Les décisions sont mieux exécutées dans les dossiers qui se terminent à l'amiable. »

Des changements dans le Code de procédure civile

Le développement de la politique amiable au civil a été présenté par le ministre de la Justice qui a notamment annoncé vouloir opérer des changements dans le Code de procédure civile :

- réunir dans un seul chapitre toutes les dispositions qui concernent les MARD;
- intégrer le principe de coopération des acteurs du procès civil et celui de proportionnalité procédurale;
- introduire l'audience de règlement amiable et la césure du procès (un juge tranche partiellement le litige afin d'en favoriser la résolution amiable). Point sur lequel le Conseil National des Barreaux a émis des réserves.

Assainissement individuel Innoclair.. comme de l'eau de roche

Par Djamel Bentaleb

Innoclair (**Lanester, 56**) conçoit et commercialise des micros stations d'assainissement individuelles et autonomes, et affiche de grandes ambitions sur le marché du traitement des eaux usées. Deux bâtiments sont en construction afin de doubler la production, et les commandes affluent de toute la France, même de Wallis-et-Futuna.

Innoclair a souhaité rendre performante une technique d'assainissement individuel décriée dans les années 90. Une technologie perfectionnée en « culture libre », qui ne dégage pas de mauvaises odeurs et prend très peu de place sur le terrain, rejette des eaux de traitement inodores, translucides et de qualité constante.

9 ans après sa création, Innoclair vend 1 700 cuves d'assainissement individuel par an à travers la France, ne représentant pour autant que 1,5% du marché français (100 000 installations/an). « Nos conditions de démarrage d'activité ont été difficiles et sont comparables au marché du chauffage par le sol qui a eu mauvaise presse (à juste titre), mais

qui est devenu depuis le principal mode de chauffage des habitations parce qu'il a su s'adapter, explique Hugues Rault, dirigeant d'Innoclair. C'est la même chose pour notre procédé, nous subissons les conséquences d'une image historiquement dégradée de cette technologie. Avec les 3 brevets européens obtenus, nous sommes devenus crédibles et notre développement s'en ressent. »



Une microstation Innoclair sortant du moule

Des installations actuelles trop contraignantes

Avant de se lancer dans l'aventure Innoclair, Hugues Rault travaillait dans l'agro-fourriture. Après une étude de marché, il commence une activité de négoce de microstations, se confronte à des procédés qui imposaient de très nombreuses contraintes, notamment l'emprise au sol du réseau d'épandage des eaux traitées, les mauvaises odeurs produites et la nécessité d'aérer la cuve. « Je me suis dit qu'il y avait certainement mieux que ces produits à proposer sur le marché, poursuit-il. J'ai alors travaillé sur des solutions qui répondaient à chaque problème posé, et fait des tests au CSTB, le Centre scientifique et technique du bâtiment. J'ai investi 400 000 €, déposé 3 brevets et acheté deux moules pour la fabrication. »

Un procédé novateur qui a nécessité 400 000 €
d'investissement, suivi de 3 dépôts de brevets européens

Une eau réutilisable, mais non potable

Grâce à ce travail de R&D, Innoclair propose aujourd'hui un produit d'assainissement individuel qui ne nécessite aucun traitement chimique. Une cuve de plastique reçoit les eaux usées domestiques et, par l'injection programmée d'air, les bactéries aérobies (celles qui ont besoin d'oxygène pour se développer) se nourrissent de l'eau usée. Les « eaux noires » produisent de la boue, mais ne laissent échapper aucun gaz, donc pas d'odeurs. Le trop-plein d'eau traitée est soit infiltré dans le jardin, soit rejeté au fossé. L'eau n'est toujours pas potable, mais elle peut alimenter une mare ou irriguer les végétaux du jardin en période sèche. L'arrosage du potager reste interdit, mais une évolution de la réglementation est possible rapidement.



Hugues Rault, fondateur et dirigeant d'Innoclair

« Je me suis dit qu'il y avait certainement mieux à proposer sur le marché »



Un procédé qui séduit les îles, les zones inondables, et de montages

La cuve compacte séduit notamment les habitants des zones de montagne où les terrassements sont coûteux, les constructions en zone inondables, ou encore sur les îles avec un foncier restreint et où l'épandage est à éviter. « Dans le sud de la France, notre procédé connaît un vrai succès, car il répond à ces trois problématiques », précise Hugues Rault. Nous venons d'emporter un appel d'offres pour

31 installations à Wallis-et-Futuna, nous intéressons aussi beaucoup les DOM-TOM. Avec un peu plus de notoriété, notre solution peut également s'imposer dans les îles du Ponant et les parcs ostréicoles. »

Pour autant, la Bretagne ne compte que 10 installations vendues à ce jour, le procédé suscitant encore des réticences des autorités locales, comme du Service public d'assainissement non collectif (Spanc). « Nous souffrons aujourd'hui d'une certaine méconnaissance du produit,

d'une résistance des bureaux d'études, convient Hugues Rault. La réticence au changement est une phase classique par laquelle passent toutes les innovations... Chacun est dans son rôle et c'est à nous de convaincre ! Pourtant, les choses évoluent et nous sommes de mieux en mieux accueillis par les élus et les Spanc locaux. »

200 000 installations par an pendant 25 ans

Cela n'empêche pas la société de se développer et d'afficher de grandes ambitions. Deux nouveaux bâtiments de 1 500 m² sont en cours de construction pour doubler la production sur le site actuel du Rohu à Lanester, appartenant à la société Kerpont (moulage industriel). Innoclair compte vendre 3 000 cuves d'ici 2 ans, passer de 10 à 15 collaborateurs et doubler son chiffre d'affaires de 5,5 M€. « Nous sommes très optimistes, car nous croyons en notre produit et le marché national est estimé à 200 000 installations par an pendant 25 ans », précise Hugues Rault. Il existe un énorme potentiel que nous tentons de conquérir avec pédagogie. C'est pourquoi nous avons mis en place un observatoire sur dix habitations qui nous sert de démonstrateur. » La preuve par l'exemple est souvent plus parlante et... claire.

Jonas Wauthy De l'architecture à l'ébénisterie

Par Karine Barbé

©DR

Jonas Wauthy, 34 ans, est un artisan passionné qui a su conjuguer son amour pour l'architecture et l'artisanat d'art. Formé à l'école d'architecture de Paris la Villette et à l'école d'ameublement de Paris, il gravit rapidement les échelons pour devenir chef d'atelier de l'entreprise Perron et Frères. C'est à ce poste qu'il remporte le prestigieux Grand Prix de la Création de la Ville de Paris en 2022. Aujourd'hui, il travaille comme ébéniste au sein de l'atelier Prototype Concept à **Mordelles**.

Fraichement débarqué de Polynésie française, Jonas Wauthy intègre Math Sup avec l'idée de devenir ingénieur et architecte, mais finalement c'est le travail de la main qui l'emporte. *« J'aimais particulièrement travailler sur mes maquettes, évoluer dans l'ambiance de l'atelier, être au plus près des matériaux, bûcher sur les techniques de fabrication. Après ma licence d'architecture, j'ai donc décidé de bifurquer vers une formation en ébénisterie à l'école d'ameublement de Paris pour passer un CAP. »*

D'ailleurs, le jeune artisan constate un véritable regain d'intérêt pour les métiers d'art depuis une dizaine d'années. Bien ancré dans son époque, il prône un « *slow design* » en opposition aux « *erreurs de l'industrialisation du XX^e siècle* ». *« Aujourd'hui, nous devons privilégier une approche éclairée et responsable dans le choix des matériaux. Il est essentiel de créer des objets durables et robustes, dont la fonctionnalité transcende les tendances d'une époque et s'inscrit dans la longévité, quels que soient les pratiques et les besoins du moment. »*

Soucieux de la provenance de ses matériaux, Jonas Wauthy s'approvisionne auprès de scieries travaillant avec du bois d'origine européenne issu d'une gestion forestière « *durable* » et collabore avec des élagueurs de la région pour obtenir des essences de bois intéressantes. Il réalise des œuvres variées, allant de la vaisselle et des jouets au mobilier, en passant par des sculptures pour des artistes contemporains et des prototypes pour des designers. Il propose également des prestations d'agencement.

En plus de mettre son talent au service des architectes, designers et artistes, Jonas Wauthy enseigne l'art de la maquette à l'école Ynov de Rennes, en section architecture d'intérieur. Il est également membre de l'association Chronique du Territoire, qui questionne le devenir de nos lieux de vie à travers des résidences artistiques, et de Artisans LAB, un réseau de métiers artisanaux en région Bretagne qui œuvre pour le maintien et le développement économique des métiers d'art.



©DR

Appli Ochy Analyse la foulée et la posture

Imaginez courir sans douleur, sans risque de blessure, avec une technique de course améliorée et personnalisée en fonction de sa morphologie et de ses capacités. C'est ce que propose Ochy, une startup créée en juillet 2021 à **Rennes** par trois passionnés de sport.

Quand d'anciens sportifs veulent en aider d'autres

Khaldon, ancien athlète de haut niveau, Perrine, kinésithérapeute, et Victor, randonneur de l'extrême, ont créé Ochy pour rendre accessibles les analyses de foulée et de posture, habituellement effectuées en laboratoire, à tous les sportifs. En France, 14 millions de personnes pratiquent la course à pied régulièrement, mais 79 % d'entre elles se blessent au moins une fois par an en raison d'une mauvaise biomécanique.

Après avoir enregistré une vidéo de course via son smartphone, l'application va détecter les points corporels grâce à des algorithmes d'intelligence artificielle et des données biomécaniques personnalisées, créées en collaboration avec des laboratoires de recherche tels que l'University of Suffolk en Angleterre. Ensuite, elle propose un plan avec les groupes musculaires à travailler en fonction des résultats. En seulement quatre mois, Ochy a séduit plus de 4 000 utilisateurs, dont 600 professionnels de santé, 400 entraîneurs et 3 000 sportifs.

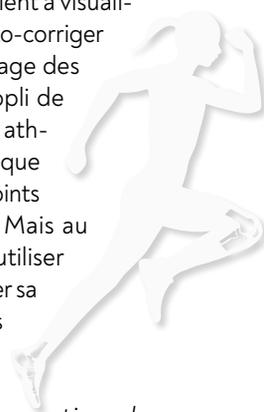


Victor Dequidt (CTO), Perrine Chapot (COO) et Khaldon Evans (CEO).

Du sportif amateur aux professionnels de santé

Les kinésithérapeutes et podologues utilisent Ochy comme un support, « un 3^e œil », pour affiner avec précision leurs

diagnostics et aider le patient à visualiser son mouvement, à s'auto-corriger et à se motiver. Même usage des entraîneurs pour cette appli de précision, afin d'aider les athlètes à analyser leur technique de course et corriger les points faibles plus rapidement. Mais au final, tout le monde peut utiliser l'application Ochy et évaluer sa technique de course depuis n'importe quel terrain.



« Grâce à notre application, la course à pied devient plus accessible et moins risquée pour tous les amateurs de sport. Mais la vision d'Ochy c'est d'élargir sa technologie à toutes les activités physiques et pour toutes les personnes, quels que soient leur âge et leur niveau », souligne Perrine Chapot.





La 24^e édition du **Dinard Comedy Festival** démarrait cette année par une soirée avant-première spécial bâtiment réunissant 300 acteurs locaux de la construction, avec le nouveau spectacle des humoristes Les Jumeaux.

A nimé par le maître de cérémonie Emmanuel Gasne et présidé par Denis Hauser, président de la FFB du Pays de Dinard, cet évènement a permis d'accueillir les partenaires et les bénévoles du festival, aux côtés des artisans, entrepreneurs, maîtres d'œuvre, architectes du nord de l'Ille-et-Vilaine.

Denis Hauser a longuement présenté et remercié les partenaires locaux de la construction, sans qui cette soirée n'aurait pas pu avoir lieu : BHR, Cedeo, Cebifi, Cozigou, Crédit Agricole, Denis Matériaux, DOD, Esprit Casa, Estandon, Groupe Perin, Hager, Isonat, Isover, Manpower, Mapei, MMA SGP, Peugeot, PRB, Prolians- Beauplet, Rockwool, Siniat, Yess Electrique.



Steeven et Christopher, Les Jumeaux, ont ensuite enflammé la salle avec leur nouveau spectacle « *Bonjour, Au revoir, S'il vous plaît, Merci* », inspiré de leur propre histoire, avec beaucoup d'autodérision et de sincérité. « *Un grand moment de rire, grâce à une belle et vraie complicité entre les jumeaux, et beaucoup de partage avec le public, le spectacle a été largement plébiscité !* » selon Denis Hauser.

Une soirée « *fédératrice et très conviviale qu'on a plaisir à préparer depuis 2016* », selon Xavier Lebretton, directeur artistique et fondateur du Dinard Comedy Festival. L'édition 2023 de l'ensemble du festival aura offert aux organisateurs un nouveau record, avec tous les spectacles complets, et plus de 3 000 spectateurs.



OUVERTURE DE VOTRE NOUVELLE AGENCE ESPRIT CASA À NANTES

Esprit Casa, l'enseigne spécialisée en carrelage du Groupe Denis Matériaux a ouvert sa septième agence début mai à Sautron.

Nous vous accueillons dans un nouveau **showroom de 600m²** avec la décoration et l'univers qui est propre à Esprit Casa, permettant de mettre en valeur tous les carrelages proposés :

Des carreaux de ciment artisanaux fabriqués à l'unité, des zelliges ou du granito dans l'espace «carreaux du monde».

Des carreaux techniques: très grands formats (3 m par 1 m) qui subliment les murs, et des carreaux faible épaisseur (3 mm) petits bijoux de la technologie céramique.

Des carreaux économiques et déco pour les sols, les murs, l'intérieur ou l'extérieur.

Un espace «carreaux imitation bois» qui a le vent en poupe.

Un espace exclusivement destiné aux carreaux pour la terrasse.

Un espace carreaux de sol, multi formats et correspondant à tous les projets (esprit classique, béton, industriel, rustique, etc...).

Un espace «faïence murale» qui permet de colorer et de donner vie à nos murs de salle de bains, cuisine, etc...

Passionnée par le carrelage et la décoration, l'équipe vous attends **du lundi au samedi** pour vous conseiller et vous guider dans votre choix. Outre la salle d'exposition qui nous permet de vous présenter **4000 références**, nous sommes en mesure de vous dessiner votre projet en 3D pour vous permettre de bien visualiser le résultat final.

Nous proposons aussi:

- Du stock! grâce à notre entrepôt de 700m², situé derrière le showroom.
- Tous les produits de mise en oeuvre nécessaire à la pose du carrelage! Grace à un espace libre-service de 60 m², où vous pouvez trouver la colle, les joints, les croisillons, les coupes carreaux, etc...
- Un service de façonnage de carrelage pour découper vos carreaux et réaliser des margelles, entourages de piscines, escaliers, etc...
- Un service de livraison.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS
RENDEZ-VOUS SUR WWW.ESPRITCASA.FR**

**RETROUVEZ NOUS ÉGALEMENT
SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX**

 Esprit Casa  esprit.casa  Esprit Casa



ESPRIT casa
Univers de carrelage



2 chemin des plis - 44880 SAUTRON / 02 28 21 80 20

« La Bretagne doit tirer son épingle du jeu »

Par Suzanne Bruneau

Bien connu des milieux d'affaires bretons, Hervé Kermarrec a été réélu en mars à la présidence du Mouvement des entreprises de France Bretagne. Pour trois années supplémentaires, il est à la tête de cette organisation interprofessionnelle qui réunit 20 000 entreprises, via 4 Medef départementaux, 18 branches professionnelles et 3 entreprises associées (SNCF, EDF, ENEDIS). Pragmatique, le « patron » des patrons bretons navigue entre une conjoncture économique incertaine et des projets identifiés comme stratégiques pour la région, telles que la réindustrialisation et la mobilité. Rencontre avec un représentant qui entend porter haut l'économie bretonne.

Hervé
Kermarrec
président
Medef Bretagne

Merci au
Bar Restaurant du TNB
d'avoir accueilli
7 Jours pour ce reportage.

Il ne faut que quelques minutes avant qu'Hervé Kermarrec ne revendique le statut d'organisation « *représentative* ». Il faut dire que le Medef, qu'il soit breton ou de toute autre région, a à faire face à une image d'organisation réservée aux grandes entreprises. Pourtant, « *98 % des adhérents sont des PME et TPE et 30 % sont des entreprises de moins de 10 salariés* ».

L'entreprise, ce natif de Cholet, mais aux origines finistériennes, est tombé dedans quand il était petit. Son père crée sa première agence immobilière à Rennes en 1985, première pierre du groupe Kermarrec*. Hervé Kermarrec n'a alors que 14 ans. Il intègre l'entreprise en 1997 et en est aujourd'hui le président. Il intègre d'ailleurs le Medef dans ses jeunes années de dirigeant. D'abord représentant des entreprises d'Ille-et-Vilaine, il est élu président du Medef Bretagne le 6 février 2020. Chevalier de la Légion d'honneur depuis septembre 2021, Hervé Kermarrec incarne une certaine idée que l'on peut se faire de la Bretagne : rigueur, discrétion et sérieux.

**Le groupe, présidé par Nolwenn Lam-Kermarrec et Hervé Kermarrec, compte 140 collaborateurs répartis sur une vingtaine d'agences.*

Bilan du premier mandat et perspectives

Hervé Kermarrec a eu affaire à un premier mandat à la tête du Medef régional pas comme les autres. « *Nous avons été au plus près des entreprises afin qu'elles puissent organiser leur arrêt, le chômage partiel, les reports URSSAF. Fermer une entreprise était totalement inédit, il n'y avait pas de manuel.* » Le dirigeant se souvient d'un « *travail en collectif, tourné vers l'intérêt économique de la région, notamment concernant le plan de relance. Nous avons milité pour que la Bretagne puisse en bénéficier à sa juste mesure, alors qu'au départ une région comme Bourgogne Franche-Comté avait été mieux dotée.* »

Sa mandature précédente est également marquée par les élections régionales. Un enjeu pour le Medef puisque la Région a la compétence du développement économique, même si « *il convient de ne pas surévaluer, de ne pas surpondérer les capacités d'intervention et d'influence de la Région sur l'économie* », peut-on lire dans « *Nos priorités pour la Bretagne* » publié par le Medef Bretagne lors de la campagne. Dans la droite ligne d'un « *Medef de propositions* » prôné par Geoffroy Roux de Bézieux, le président

national, ce document dresse 23 priorités, de l'énergie au numérique en passant par l'équilibre territorial et la construction, accompagnées de 125 propositions. Le nouveau mandat d'Hervé Kermarrec sera d'ailleurs « *dans la continuité, pour que la Bretagne tire son épingle du jeu. Croissance démographique, industrialisation, mobilité, logement, emploi, formation, RSE, nous devons être au rendez-vous.* »

©Studio Carlito

« 98 % des adhérents sont des PME et TPE et 30 % sont des entreprises de moins de 10 salariés »

La réindustrialisation de la Bretagne : +5,3 milliards d'euros à horizon 2030

Pour Hervé Kermarrec, aucun doute, « *la Bretagne est prête.* » Des éléments lui donnent en partie raison. D'abord, la prise de conscience et la demande grandissante des consommateurs de produits fabriqués localement. Le plan France 2030 qui fera son œuvre de façon régionalisée. Des exemples concrets, comme l'implantation de la manufacture Doudous et Compagnie à La Guerche de Bretagne ou Talendi (anciennement Bretagne Ateliers)

qui avait levé 5,7 millions d'euros afin de relocaliser.

À ce propos, l'étude Reloc'h 2020-2021 (co-financée par le Medef) aboutit à un potentiel de relocalisation et de localisation d'activités de 5,3 milliards d'euros et plus de 130 000 emplois nouveaux pour la Bretagne. Parti de cette question « *Quelles réindustrialisations peut-on envisager en Bretagne à horizon 2030 ?* », le cabinet Goodwill démontre que si la région couvre 73 % de ses besoins grâce à son offre, le potentiel de relocalisation demeure important. La baisse des écarts de coûts de production entre la France et la Chine favorise

ce mouvement de relocalisation. Dans les années 2000, l'écart était de 80 %, il aurait chuté à 30 % aujourd'hui d'après les données de l'étude. Si l'on ajoute le coût de transport, le coût des stocks, les coûts liés aux risques et les droits de douane, l'écart résiduel est estimé à moins de 10 %.

Malgré des indicateurs au vert, le président du Medef Bretagne reconnaît que dans l'immédiat les entreprises sont « *surtout focalisées sur leurs marges qu'elles ont dû écraser en raison de la crise énergétique et de l'inflation.* »



« Nous demandons une franchise d'artificialisation pour l'industrie. »

Les écarts de coûts de production entre la France et la Chine auraient chuté à 30% d'après l'étude Reloc'h et -10% si l'on ajoute le coût de transport, le coût des stocks, les coûts liés aux risques et les droits de douane.



La pépite bretonne ? « Il y en a plein : Klaxoon, Leocare, Beaumanoir qui fait preuve d'une résilience incroyable, Maison Felger et bien d'autres encore. »

Le chef d'entreprise qui vous a inspiré ? « Tous les capitaines d'industrie qui ont défendu leur territoire. Les Roullier, Beaumanoir, Le Duff, Pinault. Également quelques confrères de l'immobilier très innovants dans leur façon de développer leur entreprise. Et mon père bien sûr. »

Conseil aux chefs d'entreprise ? « Être curieux de ce qui marche et audacieux. Il faut prendre des risques. J'ai un père qui m'a laissé faire des erreurs en me disant « tu en assumeras les conséquences. »

Comment arrivez-vous à tout concilier ? « Je suis très bien organisé et surtout très bien entouré par des équipes fidèles qui ont tout mis en œuvre pour me permettre de me consacrer à mes autres engagements. Mais je ne suis jamais loin. »

Une passion ? « Le golf que je pratique avec mes fils et la voile. »

©Studio Carlito

Questions bonus

Et les oppositions ?

Des dossiers d'implantations de sites industriels connaissent des oppositions, notamment d'associations environnementales. C'est le cas du projet d'usine Bridor du groupe Le Duff à Liffré, près de Rennes. « *L'industrie devra faire face à des oppositions, mais dans la baisse des gaz à effets de serre le secteur prend sa part. Il convient aussi de rappeler des ordres de grandeur : la part de terres artificialisées liées à l'industrie est de 2%. La démarche ZAN (Zéro Artificialisation Nette, ndlr) est une crainte à court terme. Nous demandons une franchise d'artificialisation pour l'industrie, qu'elle soit sortie des calculs. Le défi est de garder les industries sur notre territoire. À commencer par l'industrie agroalimentaire, très performante, qui soutient la souveraineté alimentaire en nourrissant plus de 20 millions de personnes.* »

Terre, mer, air : les enjeux de mobilité et d'équilibre territorial

La mobilité et l'accessibilité sont des enjeux cruciaux pour le développement économique du territoire breton dans son ensemble. « *Le territoire finistérien souffre de sa périphéricité, en grande partie dû à des difficultés de déplacement. Pour y remédier, il est essentiel de mettre en place des solutions concrètes, telles que raccourcir le temps de trajet avec Paris grâce aux derniers tronçons de la ligne grande vitesse jusqu'à Brest comme Quimper, et la création d'un hub ferroviaire à Landerneau.* »

Concernant la mer, le Medef demande une plus forte intégration et interconnexion de la Bretagne et ses ports au réseau portuaire européen. Côté transport aérien, il milite pour une région Bretagne « *leader d'une offre d'aviation privée plus respectueuse de l'environnement, notamment avec le recours à une flotte d'avions électriques.* »

La relève !

« *En Bretagne, il y a une capacité à travailler ensemble. On retrouve les mêmes valeurs chez les jeunes dirigeants : le souci de toujours trouver le point de convergence, l'esprit combattif et la volonté que la Bretagne rayonne. En Ile-et-Vilaine, le Comex 40 fonctionne très bien.* » Le Comex 40 est un organe constitué de la jeune génération de dirigeants qui réfléchit aux grands enjeux sociétaux pour anticiper leurs impacts sur les entreprises.

©Studio Carlito

Des ambitions nationales ?

Membre du Bureau national de Medef, Hervé Kermarrec préside aussi le Comité des régions (qui réunit les présidents et délégués généraux des Medef régionaux) qui se réunit une fois par mois pour partager les bonnes pratiques et échanger sur des problématiques communes. Verra-t-il ses responsabilités évoluer avec l'élection du nouveau président en juillet ? « *Nous verrons* », répond dans un sourire le dirigeant qui a récemment affiché sur Twitter son « *soutien personnel* » à l'actuel numéro deux du Medef, Patrick Martin, faisant

figure de favori. Les autres candidats sont la porte-parole et vice-présidente Dominique Carlac'h, le président délégué de la Fédération française de la sécurité Pierre Brajeux et Guillaume Cairou, administrateur du Medef Yvelines. Une audition des candidats par le Medef Bretagne est prévue le 1^{er} juin.

Affaire à suivre.

« Il faut raccourcir le temps de trajet avec Paris grâce aux derniers tronçons de la ligne grande vitesse jusqu'à Brest comme Quimper, et créer un hub ferroviaire à Landerneau. »

Mariage : pourquoi faire un contrat ?

Par M^e Béatrice Vachon, membre de la Chambre des notaires d'Ille-et-Vilaine

Le mariage a le vent en poupe ! 244 000 mariages ont été célébrés en 2022, un record depuis dix ans alors que la tendance de ces dernières années était plutôt à la baisse. Ce rebond historique, notamment dû au rattrapage des mariages reportés suite à la pandémie de Covid, est également le signe d'une envie forte des Français de se protéger au sein du couple. Mais avez-vous pensé à faire un contrat de mariage ? En cas de divorce ou de décès, l'absence de contrat peut s'avérer dramatique financièrement. Maître Béatrice Vachon, membre de la Chambre des notaires d'Ille-et-Vilaine, vous aide à faire votre choix sur les différents régimes.

Qu'est-ce qu'un régime matrimonial ?

Lorsque vous vous mariez, vous êtes soumis à un régime matrimonial. Ce régime vous fixe des règles et vous donne des droits et des devoirs. Ces règles varient en fonction du régime choisi. Sans choix préalable, vous relevez du régime matrimonial légal, c'est-à-dire la communauté réduite aux acquêts, aussi appelé « *le régime de la communauté* ». C'est le cas de 80% des époux en France.

Pourtant, selon votre situation familiale et professionnelle, mais aussi vos projets actuels et futurs, vous avez la possibilité de dépendre d'un autre régime afin d'éviter des répercussions pratiques, juridiques et fiscales. Il faut alors faire un contrat de mariage qui vous permet de prévoir, anticiper et organiser votre union pour protéger l'autre, mais aussi votre patrimoine. Les principaux contrats sont la séparation de biens, la participation aux acquêts et la communauté universelle.

Quel contrat de mariage choisir ?

De manière générale, les époux connaissent très mal leur régime matrimonial et ce qu'il implique. Ce manque de connaissances entraîne bien souvent des différends au moment d'un divorce. Par le contrat de mariage, vous vous préservez de toute forme de malentendu en cas de divorce ou de décès de l'un des époux. Le régime de la communauté aux acquêts sera adapté si vous souhaitez vous constituer un patrimoine ensemble en mettant en commun votre enrichissement. Il répond aux besoins de la majorité des jeunes couples qui, bien souvent, ont plus ou moins le même niveau de revenu et pas encore de patrimoine en commun. Il a l'avantage d'apporter égalité de pouvoir aux deux époux, tout en laissant propres à chacun les biens reçus par héritage ou donation avant le mariage. En revanche, tout ce qui est acheté au cours du mariage est commun, même si un seul des époux finance car les gains et salaires sont communs.

Le conseil de Maître Béatrice Vachon

En prenant la décision de faire un contrat de mariage en amont chez le notaire, vous vous assurez d'avoir un régime matrimonial adapté à votre situation personnelle et professionnelle, pour vous et votre conjoint. Vous pourrez également y associer des dispositifs de protection entre époux comme la donation entre époux ou le testament. Attention à la chronologie des opérations, il est plus facile et moins coûteux d'établir un contrat de mariage avant le mariage même s'il est toujours possible d'établir un contrat ou de le modifier après le mariage.

M^e Béatrice
Vachon



Attention aux effets automatiques du régime de la communauté !

Si vous avez créé votre entreprise ou un fonds de commerce pendant le mariage (sans contrat au préalable), il s'agit alors d'un bien commun. Cette règle peut avoir de lourdes conséquences car vous serez tenu de partager la valeur de votre patrimoine professionnel avec votre ex-époux dans le cas où vous divorcez. Vous serez alors amené à vendre l'entreprise ou à racheter la quote-part de votre ex-conjoint.

Ce régime a ses limites si vous préférez une gestion autonome de votre patrimoine. On le voit de plus en plus chez les jeunes couples qui optent plus volontiers pour le régime de la séparation de biens. Dans ce cas, les époux n'ont pas de patrimoine commun et sont totalement indépendants. Vous pouvez bien sûr acquérir un bien en indivision, c'est-à-dire que vous achetez à plusieurs et devenez tous les deux propriétaires. Mais ce régime est aussi et surtout adapté si vous ou votre conjoint exercez une activité indépendante, si vous êtes commerçant ou bien si vous avez des enfants issus d'un précédent mariage. De cette manière, si l'un de vous contracte des dettes, seul le patrimoine de la personne impliquée sera engagé. L'époux est donc protégé des poursuites des créanciers de son conjoint. A contrario, ce régime pourra s'avérer dangereux pour le conjoint ayant le moins de revenus ou sans activité professionnelle.

Si vous avez opté pour un régime de séparation de biens, vous resterez propriétaires de vos biens que vous possédiez avant l'union mais aussi de tout ce que vous avez acquis par la suite (gains, revenus, biens, etc.). En cas de divorce, vous n'aurez donc pas à partager avec votre conjoint votre enrichissement et votre patrimoine.

Il est toutefois possible d'adjoindre au régime de la séparation des biens une société d'acquêts qui constitue une sorte de communauté dans laquelle vous allez venir loger certains biens, la résidence principale par exemple.

Si aucun de ces contrats ne vous convient, vous pouvez toujours choisir le régime de la participation aux acquêts. Il protège vos biens tout en partageant vos richesses. Concrètement, il fonctionne de la même façon que le régime de la séparation de biens mais, en cas de divorce ou de décès, l'époux qui se sera le plus enrichi devra indemniser l'autre. Vous devrez alors lui verser une créance afin d'égaliser l'enrichissement respectif de chacun au cours de votre vie commune. Cette vision communautaire du couple est adaptée par exemple si l'un des deux époux n'a pas d'activité professionnelle ou travaille à temps partiel. Sachez que vous pourrez tout de même prévoir une clause prévoyant l'exclusion des biens professionnels. Votre conjoint ne bénéficiera alors pas de cet enrichissement. Enfin, en adoptant le régime de la communauté universelle avec attribution intégrale au conjoint survivant, vous mettez l'intégralité de vos biens en commun. Vous offrez alors une protection maximale à votre époux.

Attention toutefois à ce régime car vos enfants ne percevront pas l'héritage au décès du premier parent. Ils risquent alors d'avoir une fiscalité plus lourde au décès du second parent du fait d'un patrimoine plus important.

Comment changer de régime matrimonial ?

Comme pour établir un contrat de mariage, le changement de régime matrimonial s'effectue par le notaire qui reçoit des émoluments pour le travail accompli auxquels s'ajoutent des frais de parution dans un journal d'annonces légales. Cette parution est obligatoire pour permettre à d'éventuels créanciers de s'opposer à ce changement dans un délai de trois mois. Attention toutefois car la modification de contrat peut s'avérer parfois coûteuse, entre 700 € et 1 000 € en supposant qu'il n'y ait pas d'apport de biens à une communauté ni liquidation du régime matrimonial précédent. Dans le cas contraire, les frais sont beaucoup plus importants, en effet si vous étiez par défaut soumis au régime de la communauté et que vous souhaitez passer au régime de séparation, cela implique alors partage et liquidation du régime précédent. En effet, vous serez soumis au paiement d'un impôt appelé droit de partage, qui sera calculé sur l'actif net partagé. Les émoluments du notaire seront calculés sur la valeur du patrimoine commun et partagé.

Enfin, si vos enfants sont majeurs, la signature de l'acte de changement de régime chez le notaire suffit. En cas d'enfants mineurs ou d'enfants majeurs protégés, vous devrez suivre une procédure d'homologation devant un tribunal.

Le conseil de Maître Béatrice Vachon

Consultez votre notaire pour qu'il puisse évaluer l'intérêt ou non de recourir à un changement de régime matrimonial. Un simple aménagement de votre régime existant peut s'avérer suffisant. Il vous suffira d'ajouter les clauses répondant à vos attentes (clause de préciput, clause d'attribution intégrale de communauté...).

LA SNSM EST UNE ASSOCIATION QUI NE POURRAIT FONCTIONNER SANS SES DONATEURS.

8 800 sauveteurs bénévoles de la SNSM se mobilisent **toute l'année** pour assurer **la sécurité de tous** en mer et sur les côtes, de jour comme de nuit.

Grâce aux **dons**, l'association peut **former** plus de sauveteurs, **renouveler** la flotte de bateau et mieux **équiper** les bénévoles en matériel de sauvetage et de sécurité.

Votre générosité est récompensée. Lorsque vous donnez à la SNSM, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt égale à 66 % du total des versements dans la limite de 20 % du revenu imposable de votre foyer. Ainsi, un don de 150 €, ne vous coûtera que 51 € !

50 €

financent en partie l'achat
d'un casque de protection

17 €

après réduction fiscale

100 €

contribuent à financer
la formation d'un
nageur-sauveteur

34 €

après réduction fiscale

180 €

participent au
renouvellement de la
flotte de sauvetage

61.20 €

après réduction fiscale

En finançant les équipements des bénévoles,
vous aidez la SNSM à sauver des vies.

FAITES UN DON SUR **SNSM.ORG**





National Windfoil Lorient

Qualificatifs pour les France et l'Europe

Du 22 au 25 avril dernier, le Centre Nautique de **Lorient** a organisé le National Windfoil Lorient - OSS 56 au Parc océanique de Kerguelen à Larmor-Plage. 133 coureurs étaient présents et jouaient leur qualification pour les championnats de France et d'Europe.

133 coureurs, 60 bénévoles à terre comme sur l'eau, 4 jours de régates... L'organisation de ce championnat de niveau national en Windfoil constitue une formidable occasion pour la région lorientaise de mettre en valeur les atouts du site de Kerguelen (Larmor-Plage) auprès d'un public de jeunes espoirs venus de tous horizons, ainsi que de leurs familles et de leurs entraîneurs de clubs et du pôle espoir. Une très belle répétition en vue du championnat de France qui aura lieu à la fin du mois d'août à Miramas (Bouches-du-Rhône). Un excellent coup de projecteur aussi pour une future discipline olympique.

Le Windfoil, utilisant un hydrofoil sous la planche, a été choisi pour remplacer la planche à voile RSX pour les prochains Jeux olympiques 2024 de Paris dont l'épreuve se déroulera à Marseille.

Vu la popularité de ce « nouveau » sport, le centre nautique de Lorient (CNL) a investi lors des trois dernières années dans 16 packs Windfoils afin de permettre aux jeunes coureurs de se familiariser avec ce support et de les préparer aux compétitions. Cette transition porte aujourd'hui ses fruits, car pas moins de 10 coureurs ont participé au

National Windfoil 2023 avec l'espoir, pour certains, de se qualifier pour les championnats d'Europe !

Côté résultats on notera de belles places pour des coureurs du CNL : 2^e place pour Faustine Gallic et 4^e place pour Clémence Hovelacque en U19 Women, ainsi que la 7^e place pour Titouan Lethuillier en U17 Boys.



Tennis L'Open Blot Rennes 2023 dévoile les contours de sa prochaine édition

La 17^e édition de l'Open Blot Rennes se profile déjà à l'horizon ! Elle aura lieu du 11 au 17 septembre 2023, au Liberté, à **Rennes**. Les partenaires de la compétition se sont réunis le 13 avril pour évoquer les ambitions et les enjeux de ce rendez-vous sportif qui ne cesse de s'imposer comme une référence du tennis en Bretagne et sur le circuit mondial Challenger.

Après avoir séduit près de 31 000 spectateurs quotidiens lors de l'édition 2022, l'Open Blot Rennes se prépare à revenir en force en septembre 2023. Le groupe Blot Immobilier reste le partenaire titre de l'événement puisqu'il vient de renouveler sa confiance au tournoi pour trois années supplémentaires. Côté plateau, le directeur sportif du tournoi, Nicolas Mahut, travaille déjà sur le prochain tableau, avec l'ambition de ramener une nouvelle tête d'affiche. Après Andy Murray, Dominic Thiem, mais aussi les Français Richard Gasquet, Gilles Simon ou Hugo Gaston, quelle sera la prochaine figure phare du tournoi ? Réponse le 23 août prochain lors de l'annonce du plateau sur la chaîne TVR.

L'Open Blot Rennes vise le statut d'ATP 125 dans les années à venir

Malgré les défis financiers et réglementaires, Matthieu Blesteau, directeur de l'Open et du Pôle Sports Rivacom, affiche une détermination sans faille pour atteindre cet objectif.



Soirée de présentation OBR

Avec un passage en ATP 125, l'Open Blot Rennes ambitionne une distribution plus grande de points ATP, et un *prize money* plus conséquent, contribuant à faire grandir l'attractivité du tournoi auprès des joueurs. Ce qui est acté, c'est le passage au minimum en ATP 100 dès cette année.

Des animations en marge de la compétition

Au-delà de la compétition sportive, l'Open Blot Rennes 2023 promet d'être un véritable lieu de vie et de partage. L'esplanade Charles de Gaulle se transformera en un espace convivial où se mêleront animations, concerts et une guinguette pour le grand public. Dans sa volonté d'innover, l'Open Blot Rennes mise également sur l'initiation au sport et l'engagement sociétal. Cette année, l'Open en Quartiers, parrainé par Pierre Promotion, sera renforcé afin de toucher un public toujours plus large et diversifié.



Open en quartier by Pierre Promotion

Saint-Briac-sur-Mer / 18 au 21 mai

Salon du dessin et parcours d'art contemporain

Par Gwénaëlle de Carné

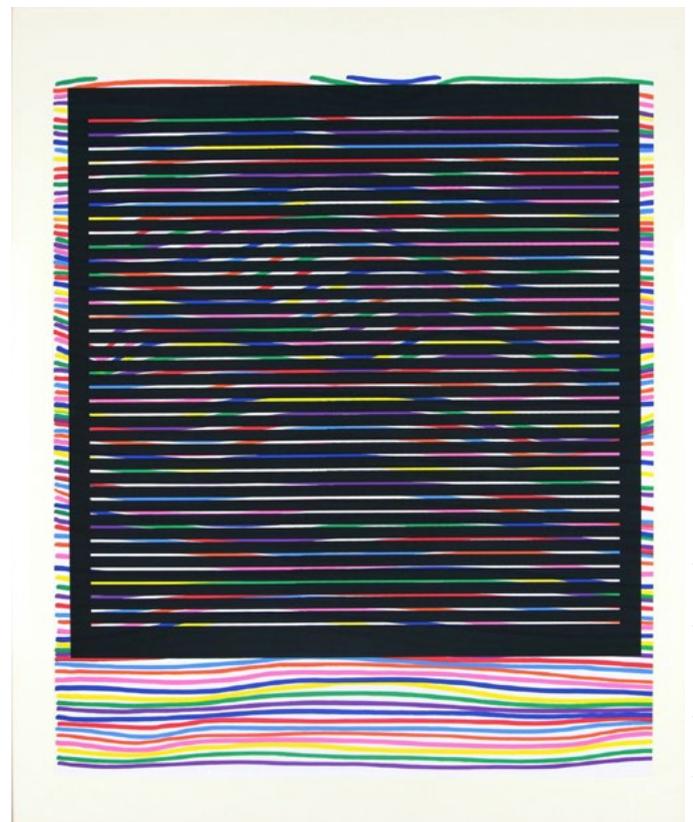
Saint-Briac sur la côte d'Émeraude est une terre d'artistes ! À la fin du XIX^e siècle, bien des peintres sont séduits par la beauté de ses rivages et les charmes de son vieux bourg : Renoir, Emile Bernard, Paul Signac, Henri Rivière... imités aujourd'hui par de nombreux peintres, sculpteurs, photographes.

Depuis dix ans l'association Festivart propose le temps du week-end de l'Ascension un parcours d'art contemporain doublé depuis 2022 par un Salon du dessin contemporain et de l'édition d'artistes. Une vingtaine de galeries, des centres d'art tel le FRAC Bretagne et l'Artothèque de Vitré, des associations artistiques y participent et accueillent les amoureux de l'art dans les lieux d'exposition du village : le Presbytère, les Halles, La Vigie, la Galerie des Petits Carreaux au Grand Vaupiard, la galerie La Boucherie dans le bourg... Pour sa seconde édition, le Salon du dessin s'ouvre à de nouveaux venus : la Galerie Antoine Dupin à Cancale, la Galerie Drama à Rennes, la Galerie Le 116art à Villefranche-sur-Saône, la maison d'édition Anaïck Moriceau et plusieurs associations d'artistes : l'Atelier Marcelin à Lorient, la Tannerie à Bégard et Finis Terrae à Ouessant.

La galerie Oniris et son trio d'artistes

Fidèle à ce rendez-vous à Saint-Briac, la Galerie Oniris (38 rue d'Antrain à Rennes) présente au Presbytère les œuvres de trois de ses « *jeunes artistes cinquantenaires* » : Soo-Kyoung Lee, Olivier Petiteau et Carole Rivalin.

Soo-Kyoung Lee est une adepte de la peinture abstraite et spontanée. Elle privilégie la couleur et le geste en se laissant guider par ses émotions avec « *une part de hasard, de décision et de surprise* » dans « *le voilement et le dévoilement des formes* ».



Carole Rivalin, Over the rainbow 2021

Informations et contacts : Association Festivart, Le Grand Vaupiard, 35800 Saint-Briac-sur-mer.
contact@festivartsaintbriac.fr - 06 71 06 94 71 - festivartsaintbriac@gmail.com - 06 13 20 61 90 - www.festivartsaintbriac.fr

Sur un fond monochrome, elle construit ses peintures au gré des couvrlements et des recouvrements. Les formes comme découpées ou ajourées, apparaissent, s'affrontent, s'évanouissent, s'affirment. Elles sont la traduction « *d'une pensée libérée de toute idée pré-conçue* ». En Asie, Soo a beaucoup observé les œuvres sur papier qui exigent « *des gestes précis, des décisions rapides, soumis à une matière qui ne tolère aucun repentir.* » À l'inverse, elle contrarie ses gestes dès qu'ils tendent à se répéter : « *mon travail, dit-elle, procède de multiples actions.* »

Avec rigueur et méthode. Olivier Petiteau s'intéresse aux statistiques, aux courbes et diagrammes des économistes. Peu importent les chiffres et les données, ce qui compte c'est l'aspect visuel de leur représentation graphique. Ses compositions s'animent au rythme de la croissance ou de la chute des cours avec des pics aigus, des dépressions qui dessinent autant de reliefs mis en évidence par le jeu des couleurs et des lignes. « *Chaque œuvre est une voix différente qui tente de composer un discours à voix multiples.* »

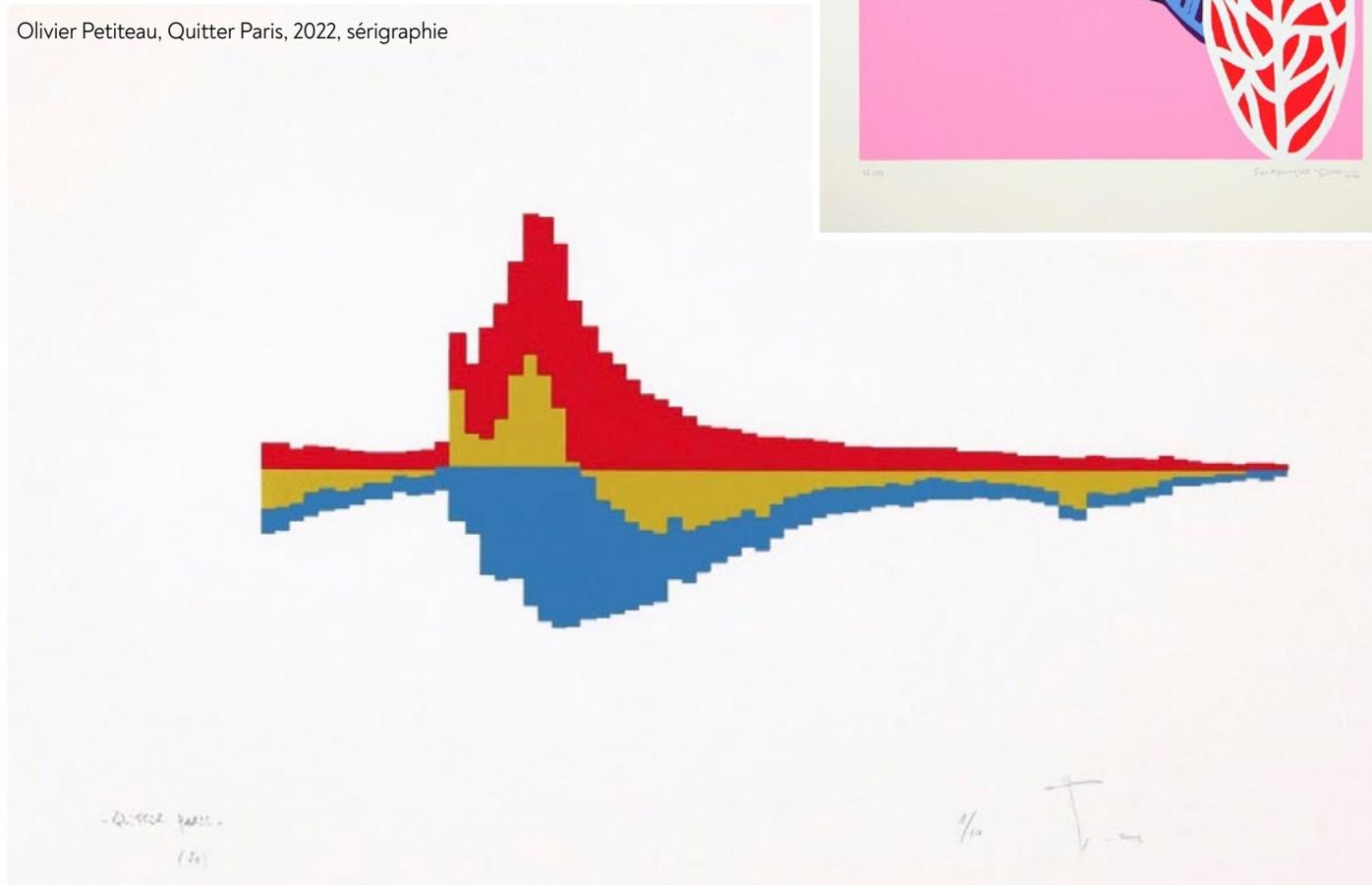
Les recherches de Carole Rivalin relèvent des arts optique et cinématique telle la série « *Over the Rainbow* » : variations orchestrées autour des couleurs de l'arc-en-ciel. Une trame de bandes colorées espacées à la façon des persiennes laisse percevoir le mouvement ondulant des lignes tracées sur la feuille de papier sous-jacente.

Ainsi dévoilées, les couleurs sont autant de traits de lumière. Carole Rivalin prend aussi pour support des cartes topographiques. Le tracé des courbes de niveau lui inspire une nouvelle géographie. Au gré des formes, des lignes et des couleurs, les cours d'eau, vallées, montagnes sont des voies possibles pour voyager dans les contrées de l'abstraction !

Soo-Kyoung Lee, Sans titre (Rose) 2021



Olivier Petiteau, Quitter Paris, 2022, sérigraphie



Ouverture des espaces d'exposition : jeudi 18 mai à 19h (vernissage ouvert à tous),
vendredi 19 mai de 11h à 19h, samedi 20 mai de 11h à 19h et dimanche 21 mai de 11h à 18h. Accès libre et gratuit.

ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

En application de la loi n° 55/4 du 4 janvier 1955 concernant les annonces judiciaires et légales, « 7 JOURS » a été désigné pour la diffusion de ces insertions pour tout le département d'Ille-et-Vilaine pour l'année 2023 par arrêté préfectoral en date du 14 décembre 2022 prescrite par le Code civil, le Code de procédure pénale, le Code de commerce et par les lois spéciales pour la publicité et la validité des actes, des procédures ou des contrats. En application de l'arrêté du 27 décembre 2022, modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012, du ministère de la culture et de la communication, les annonces judiciaires et légales font l'objet d'une tarification au caractère. Le tarif d'un caractère est de 0,183 euro (HT) pour l'année 2023 en Ille-et-Vilaine. À compter du 1^{er} janvier 2023, selon l'arrêté du 27 décembre 2022, modifiant l'arrêté du 19 décembre 2021 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, tous les « avis de constitution » de sociétés seront soumis au forfait selon leur forme juridique, ainsi que les dissolutions avec liquidation des sociétés civiles et commerciales, les clôtures de liquidation des sociétés civiles et commerciales, les jugements d'ouverture et de clôture des procédures collectives. Le tarif des annonces légales relatives au changement de nom patronymique pour motif légitime tel que régi par l'article 61 du code civil est fixé à 56 euros HT. Les tarifs sont réduits de 50 % pour les annonces faites par les personnes dans le cadre du transfert universel du patrimoine professionnel de l'entrepreneur individuel prévues par les articles L. 526-27 et D. 526-30 du code de commerce. Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1^{er} de la loi du 4 janvier 1955 susvisée et régie par le décret du 28 décembre 2012 susvisé.

VENTES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Cabinet de BRISIS & DEL ALAMO
Avocats aux barreaux de Dax, Mont de Marsan et Pau
Tél. 05.58.90.10.62 - 05.58.46.35.95 - 05.59.27.35.00

Maître Gilles DAUGAN
Membre de la SCP LEXOUEST, Avocat au barreau de RENNES
2 E allée Jacques Frimot - 35000 RENNES
Tél. : 02.99.79.23.22

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

COMMUNE DE COMBLESSAC (35330)

UNE MAISON A USAGE D'HABITATION

Située 2 rue des Iffs sur des parcelles cadastrées Section AB n° 237 et 240

AVEC GARAGE ET DEPENDANCES

Sur des parcelles cadastrées Section AB n° 228 et 229
Et les droits indivis à concurrence d'un tiers de la parcelle cadastrée Section AB n° 239 au plus offrant et dernier enchérisseur

L'ADJUDICATION AURA LIEU LE JEUDI 15 JUIN 2023 À 10 HEURES

A l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de RENNES,
Siégeant dans la salle habituelle de ses audiences au Palais de justice
7 Rue Pierre Abélard CS 73127 - 35000 RENNES

VISITE ASSURÉE : MARDI 30 MAI 2023 DE 11H À 12H

(Par la SELARL NEDELLEC LE BOURHIS LETEXIER VETIER ROUBY, Commissaires de Justice à RENNES)

Qu'aux requête, poursuites et diligences de Crédit Foncier de France, Société Anonyme au capital de 1.331.400.718,80 € dont le siège social est 182, Avenue de France -75013 PARIS, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 542 029 848, agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège, ayant pour avocat constitué Maître Gilles DAUGAN, membre de la SCP LEXOUEST, avocat au Barreau de RENNES (35000) demeurant en cette qualité 2 E allée Jacques Frimot à RENNES (35011).

Il sera procédé le JEUDI 15 JUIN 2023 à 10 Heures en l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de RENNES, siégeant dans la salle habituelle de ses audiences au Palais de justice, 7 Rue Pierre Abélard CS 73127 à 35000 RENNES, à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur des biens suivants :

DESIGNATION

Sur la Commune de COMBLESSAC (35330), 2 rue des Iffs, sur les parcelles cadastrées Section AB n° 237 et 240, UNE MAISON A USAGE D'HABITATION comprenant au rez-de-chaussée, entrée, cuisine, séjour, une chambre, wc, salle d'eau et wc ; à l'étage, palier, dégagement, trois chambres, salle de bain, grenier ; et sur les parcelles cadastrées Section AB n° 228 et 229, UNE GARAGE ET DES DEPENDANCES ; outre les droits indivis à concurrence d'un tiers de la parcelle cadastrée Section AB n° 239. Bien actuellement occupé.

MISE A PRIX

Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente déposé au Greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de RENNES par Maître Gilles DAUGAN, membre de la SCP LEXOUEST, avocat au barreau de RENNES (35000), et dont il peut être pris connaissance audit greffe, au Cabinet de l'avocat poursuivant et sur le site <https://avoventes.fr/cabinet/cabinet-de-brisis-del-alamo-mont-de-marsan>, les enchères seront portées par ministère d'avocat exerçant près ledit Tribunal sur la mise à prix de :

CINQUANTE QUATRE MILLE EUROS 54.000 €

Frais Emoluments et enregistrement TVA s'il s'en produit, en sus.
Le présent placard est fait et rédigé par l'Avocat soussigné à RENNES le 24 avril 2023

Maître Gilles DAUGAN

L237J04643

AVIS DE MARCHÉ

AVIS PASSATION DES MARCHÉS

Section 1 : Identification de l'acheteur

COMMUNE DE BOISGERVILLY

Type de Numéro national d'identification : SIRET - N° National d'identification : 21350027500010
Ville : BOISGERVILLY Code Postal 35360
Groupement de commandes : Non

Section 2 : Communication

Moyen d'accès aux documents de la consultation : Lien url vers le profil acheteur : <http://www.megalix.bretagne.bzh>

Identifiant interne de la consultation : Marché 02-2023

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : ABE Atelier Bouvier Environnement

Adresse mail du contact : a.b.e@wanadoo.fr

N° de téléphone du contact : 02.99.60.20.88

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Condition de participation : Aptitude à exercer l'activité professionnelle - Conditions/moyens de preuve : CF RC

Capacité économique et Financière - Conditions/moyens de preuve : CF RC

Capacités techniques et professionnelles - Conditions/moyens de preuve : CF RC

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limites de réception des plis : Jeudi 01 juin 2023 à 12h00

Présentation des offres par catalogue électroniques : Autorisée

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale) : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : Aménagement d'un pôle culturel sportif intergénérationnel

Code CPV Principal : 45112500

Type de marché : Travaux

Lieu principal d'exécution du marché : BOISGERVILLY

Durée du marché (en mois) : 3

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché (si marché alloti, préciser pour chaque lot dans la description) : Non

Section 5 : Lots

Marché alloti : Oui

LOT 1 : Terrassement, voiries, traitement des surfaces, ouvrages béton

LOT 2 : Aménagements paysagers, jeux, équipements sportifs et ouvrages en bois

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : Non

L237J04717

PARUTION DU 20 MAI 2023
BOUCLAGE
DES ANNONCES LÉGALES
LE MERCREDI 17 MAI À 12H00

ANNONCELEGALE@7JOURS.FR

ABONNEZ-VOUS !

TRIBUNAL DE COMMERCE

CITÉ JUDICIAIRE

7, rue Pierre Abélard - CS 43124 - 35031 RENNES Cedex
Parking Arsenal - Bus : lignes 5, 6 et 9 - Métro Charles de Gaulle et République

GREFFE : extrait K bis, bilans, nantissements, judiciaire, faillites
Tél. 02 99 65 38 88

RCS - CFE : registre du commerce - formalités RCS
Tél. 02 99 65 38 88 option 1

Ouvert du mardi au vendredi : 8 h 30 → 12 h 00 - 13 h 30 → 17 h 00
Le lundi 10 h 00 → 12 h 00 - 13 h 30 → 17 h 00

Un nouveau service fait
son entrée dans la galaxie Infogreffe :

Mes impayés infogreffe

vous aide à récupérer le paiement
de vos factures !

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES

CONVERSION REDRESSEMENT JUDICIAIRE EN LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 24 avril 2023)

SA INNES, 5 Rue Pierre Joseph Colin, Zac Atalante Champeaux, 35000 Rennes, RCS RENNES 482 009 560. Conception et commercialisation appareils électroniques. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL David-Goic & Associés, prise en la personne de Me Benjamin Brillaud 39 Rue du Capitaine Maignan CS 34433 35044 Rennes.

13501540412384-2022J00376

AVIS DE CONSTITUTIONS

STRATÉYS
AVOCATS ET STRATÉGIE D'ENTREPRISES

SELARL

1C allée Ermengarde d'Anjou
ZAC Atalante Champeaux
CS 91124 - 35011 RENNES CEDEX

Par acte sous signature électronique en date du 25 avril 2023, il a été institué une société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée de type unipersonnel
Dénomination sociale : KEROU-LAQUEN

Siège social : 81 rue Jean Guéhenno à (35700) RENNES

Objet : Conformément à l'article 2 des statuts sociaux, la société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger, l'activité de holding patrimonial et financier.

Capital social : Le capital social de 2 500 € est divisé en 2 500 actions de 1 € chacune de valeur nominale.

Agrément des cessions : En cas de pluralité d'associés, toute cession d'actions, y compris entre associés, sera soumise à l'agrément préalable donné par la collectivité des associés aux conditions des décisions collectives extraordinaires à savoir à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les associés présents ou représentés.

Admission aux Assemblées Générales Exercice du droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Un associé ne peut se faire représenter que par un autre associé justifiant d'un mandat.

Président : Monsieur Paul LAINE
Né le 20 février 1991 à PARIS 14ème ARRONDISSEMENT (75014)

De nationalité française,
Demeurant 81 rue Jean Guéhenno à (35700) RENNES

Durée - RCS : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de RENNES.
Pour avis, Le Président

L237J04433

Aux termes d'un ASSP en date du 27/04/2023, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : C2J
Objet social : La prise de participation par tous moyens de droit, notamment par achat, souscription, fusion, de tous biens mobiliers et valeurs mobilières dans toutes entités juridiques avec ou sans personnalité morale.

Siège social : 62 rue d'Antrain, 35460 MAEN ROCH

Capital : 3 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de RENNES

Gérance : M. PIERRE Stéphane, demeurant 36 rue du Tertre, 35460 LES PORTES DU COGLAIS

L237J04533

Par acte sous seings privés en date du 27/04/2023, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **CYBERMYNE**
FORME : Société par actions simplifiée
CAPITAL : 2.000 euros, par apport en numéraire

SIÈGE SOCIAL : 28, boulevard du Colombier - 35000 RENNES OBJET : L'assistance technique sous toutes ses formes, la fourniture de services (aux entreprises, établissements publics, associations, commerçants, artisans et professionnels libéraux) dans le domaine de l'informatique, des télécommunications et de l'internet ; Le conseil en informatique, la réalisation de toutes études, l'ingénierie informatique, l'analyse et la programmation, le traitement de l'information, l'ingénierie de systèmes, l'assistance, la recherche, le développement, la réalisation et la vente de produits ou services qui participent à la promotion ou au développement de l'automatisation et de la diffusion de l'information et, en particulier, la conception, l'application et la mise en place de logiciels, de systèmes informatiques, télématiques et bureautiques ainsi que la maintenance de tous systèmes logiciels ou matériels informatiques, la commercialisation et la distribution de produits (logiciels), l'achat et vente de droits, la distribution de systèmes informatiques et électroniques, la délégation de compétences ; La formation, la distribution et le traitement de l'information se rapportant à cet objet ; Le conseil en ressources humaines et recrutement ; La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets en rapport avec son objet ; La prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères, directement ou indirectement par voie de création de sociétés,

CONSTITUTIONS

et groupement nouveaux, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou de droit sociaux, de fusion, d'acquisition, d'alliance, d'association en participation ou de prise ou de donation en location ou location gérance de tous biens et autres droits, de tous fonds de commerce ; Et plus généralement toutes opérations commerciales, industrielles, financières, immobilières, mobilières ou agricoles se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes ou seraient de nature à favoriser le développement ou le commerce de la société.

DURÉE : 99 années
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions et dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Toute cession d'action est soumise à un droit de préemption des associés et à l'agrément de la collectivité des associés.

PRESIDENTE : Mme Agathe DES-FLOTS demeurant 69, boulevard Jacques Cartier - 35000 RENNES, nommée sans limitation de durée.

Immatriculation au RCS de RENNES.
Pour avis.

L237J04534

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière. Dénomination sociale : PAVILLON. Siège social : 3 rue des Buttes d'Amour 35500 VITRE. Objet social : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles, droits ou biens immobiliers ; Durée : 99 ans. Capital social : 1.000 euros, par apports en numéraire. Gérance : DONVAL Rudi demeurant 3 ruelle des Buttes d'Amour 35500 VITRE. Cessions de parts : agrément requis pour toute cession. RCS RENNES. Pour avis,

L237J04537

Athéïs
experts-comptables

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à RENNES du 26 avril 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Dénomination : M.DENOT HOLDING
Siège : 3 Chemin de la Harelle 35160 MONTFORT-SUR-MEU

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1 000 €

Objet : L'acquisition, la gestion et la cession de toute participation par tous moyens et de quelque manière que ce soit (souscription au capital, augmentation de capital social, acquisition de titres, etc ...) dans toutes sociétés ou entreprises quels qu'en soient l'objet ou l'activité et de quelque forme qu'elles soient ; la détention de ces titres en tant que holding financier et d'une manière générale, toutes opérations financières se rattachant à cette activité.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Maxime DENOT, demeurant 6 rue d'Estrées - 35000 RENNES

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de RENNES. POUR AVIS. Le Président

L237J04575

SCCV RESIDENCE KER CAMPUS

4 rue Saint Hélier
35000 RENNES

Par acte sous seings privés à RENNES en date du 28 avril 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile de Construction Vente

Dénomination : SCCV RESIDENCE KER CAMPUS

Siège social : 4 rue Saint Hélier, 35000 RENNES

Capital : 1 500 Euros, divisé en 100 parts sociales de 15 euros chacune

Objet social : l'acquisition d'un terrain à construire à Cesson Sévigné, la construction sur ce terrain d'un immeuble collectif affecté à l'habitation, la gestion et l'entretien de cet immeuble jusqu'à sa cession, la vente, en totalité ou par fractions, de l'immeuble construit avant ou après son achèvement, accessoirement la location dudit immeuble

Durée : 30 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Gérance : est nommée gérante pour une durée illimitée la S.A.S QUALITE DE VIE PROMOTION, domiciliée à RENNES (35000), 4 rue Saint Hélier, RCS RENNES 310 643 770, représentée par la SARL SO-FIANDRE, elle-même représentée par M. Gwenaél ANDRÉ.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES.

Toute cession de parts sociales est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés donné par décision ordinaire.

Pour insertion, La Gérance

L237J04576

CUBE AVOCATS

SOCIÉTÉS D'AVOCATS
Arnaud KERMARREC Nolwenn LANTRIN
Guillaume LE COURIAUD

Par acte sous seing privé du 2 mai 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **MANA**
Forme sociale : société par actions simplifiée

Siège social : Le Tertre es Salines, 35730 PLEURTUIT

Objet social : holding animatrice
Durée de la Société : 99 ans

Capital social : 100 000 € par apports en numéraire

Admission aux Assemblées, droit de vote : Tout associé peut participer aux Assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Président : Monsieur Ludovic BRIZARD demeurant Le Tertre es Salines, 35730 PLEURTUIT

Cession d'actions : Lorsque tout ou partie des Titres dont la Transmission est projetée n'aura pas été préemptée dans les conditions prévues aux statuts, les cessions d'actions à des tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés (compétence de l'Assemblée générale extraordinaire des associés).

En cas de démembrement des actions : le droit de vote appartient à l'usufruitier pour toutes les décisions collectives qui ont pour objet : l'approbation des comptes sociaux ; l'affectation ainsi que la répartition des résultats ; les modifications du pacte social touchant au droit d'usufruitier grevant les actions ; la révocation du

Président ou du Directeur général ; la mutation à titre onéreux (vente, apport, échange) ou à titre gratuit de tout bien mobilier ou immobilier appartenant à la société ; le remploi du produit de la vente de tout bien mobilier ou immobilier appartenant à la société en tout ou en partie. Le droit de vote appartient au nu-propriétaire pour toutes les décisions collectives autres que celles-ci dessus énoncées réservées à l'usufruitier.

Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de SAINT-MALO.
Le Président

L237J04645

CONSTITUTIONS

SELARL « Fabrice JANVIER et Jean-Marc BORSA, Notaires associés »
19 rue de la Gare
35350
S^t-MELOIR DES ONDES



AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître JANVIER Fabrice, Notaire associé de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée « Fabrice JANVIER et Jean-Marc BORSA, Notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à SAINT-MELOIR DES ONDES, 19, rue de la Gare, le 28 avril 2023, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : SCI KAJK.

Le siège social est fixé à : SAINT-MELOIR-DES-ONDES (35350), 32 rue des Chênes verts .

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1.000,00 EUR)

Les apports sont en numéraires.
Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les gérants de la société sont : Monsieur Kamil CYBULSKI et Madame Alicja CYBULSKI demeurant SAINT-MELOIR-DES-ONDES (35350), 32 rue des Chênes verts.

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de SAINT-MALO.

Pour avis, Le notaire.

L23J04659

Par acte sous seings privés en date du 02/05/2023, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION SOCIALE : SUBLIME IMPRESSION BRETAGNE
SIGLE : S.I.B.

FORME : Société par actions simplifiée
CAPITAL : 5.000 euros
SIEGE : 13 La Garenne 35270 TREMEHEUC

OBJET : La création, fabrication, commercialisation de tous produits imprimés ; Toute prestation d'impression sur tout support ; La vente d'articles, objets, de mobiliers de décoration et cadeaux imprimés ;

Toute prestation de conseils et formations ; La souscription, l'acquisition et la gestion de tous titres de participations dans des sociétés exerçant une des activités ci-dessus, l'administration, le contrôle et la gestion de ces prises de participation ; Toutes prestations de services au profit des sociétés ou groupements dans lesquels elle détient une participation ; Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.

DURÉE : 99 années
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions, et dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Agrément préalable de la collectivité des associés.

PRESIDENT : Mme Rozenn VREL demeurant 13, La Garenne 35270 TREMEHEUC, sans limitation de durée.

DIRECTEUR GENERAL : M. Cyrille VREL demeurant 13, La Garenne 35270 TREMEHEUC, sans limitation de durée.
IMMATRICULATION au RCS de SAINT-MALO. Pour avis.

L23J04660

annoncelegale@7jours.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHATEAUBOURG du 27/04/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : C.S.D.R
Siège social : 21 rue des Manoirs 35220 CHATEAUBOURG

Objet social : l'acquisition, la gestion, l'administration par location ou autrement de tous biens et droits immobiliers ; l'emprunt de fonds nécessaires à l'objet social et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires ; éventuellement, et accessoirement, la vente ou la revente des immeubles édifiés ou acquis par la société ; et plus généralement, toutes opérations quelconques de caractère financier, mobilier ou immobilier se rattachant directement ou indirectement à cet objet, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, à la condition qu'elles ne puissent porter atteinte au caractère civil de l'activité sociale.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 2 000 euros, apports en numéraire

Gérance : Julien LE BORGNE, demeurant 21 rue des Manoirs 35220 CHATEAUBOURG

Clauses relatives aux cessions de parts : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné dans les conditions ci-dessous, et ce, même si les cessions sont consenties au conjoint ou à des ascendants ou descendants du cédant. L'agrément des associés est donné dans la forme et les conditions d'une décision collective extraordinaire (adoption par un ou plusieurs associés représentant plus des trois quarts des parts sociales).

Immatriculation de la Société au RCS de RENNES.

Pour avis

L23J04667

Maître Philippe CLERC
Notaire à MOUGINS
141 avenue MARCEL VEDRINE

Suivant acte sous seing privé signé le 26 avril 2023, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes: FORME: société civile immobilière régie par les dispositions du titre IX du livre III du code civil RAISON SOCIALE: FEUVRIER 35 SIEGE SOCIAL: MONTFORT-SUR-MEU (35160), 12 rue Pierre Loti OBJET: l'acquisition en EFA ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle), de tous biens et droits immobiliers et notamment l'acquisition des biens immobiliers sis à MONTFORT-SUR-MEU (35160), 12 rue Pierre Loti CAPITAL: 10.000,00 eur (DIX MILLE EUROS) divisé en 1.000 parts de 10€ chacune numérotées de 1 à 1.000 DURÉE: 99 années APPORTS EN NUMÉRAIRE: 10.000,00 eur (DIX MILLE EUROS) GÉRANCE: Mademoiselle Chantal Raymonde Marie FEUVRIER, demeurant à MONTFORT-SUR-MEU (35160) 6 impasse du Lé du Meu. Née à DIJON (21000) le 31 décembre 1960. Célibataire ET Monsieur Jonathan Jean-Michel FEUVRIER, demeurant à MARSEILLE (13008) 6 Boulevard Debeaux Résidence Saint-Anne Bat 4. Né à TOULON (83000) le 12 juillet 1986. Célibataire. CESSION DE PARTS: tout projet de cession sera notifié avec demande d'agrément par lettre recommandée AR ou par acte extrajudiciaire à la société et à chaque associé avec indication du délai (minimum 3 mois à compter de la dernière notification) dans lequel la cession doit être régularisée IMMATRICULATION: au RCS de RENNES. Pour avis - Le Notaire

L23J04674

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte AUTHENTIQUE en date du 02/05/2023, il a été constitué une société civile immobilière ayant pour :

- Dénomination : A2IMMO
- Siège social : Rennes (35000), 16 rue du Lac Ladoga

- Durée : 99 ans
- Capital : 1000 €
- Objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement,

BRETAGNE

FÊTE DE LA BRETAGNE GOUEL BREIZH

12 au 21 mai 2023

15^e édition

Participez aux événements labellisés à Langon, Rennes, Sens de Bretagne, Vitré...

Toute la programmation sur
fetedelabretagne.bzh

l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question

- Gérant : Monsieur Loïc Froment domicilié à RENNES (35000) 16 rue du Lac Ladoga

- Agrément : Les cessions de parts sociales aux tiers sont soumises à l'agrément préalable d'un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales émises.

La société sera immatriculée au RCS de RENNES

L23J04680



MALAPALOLA

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 33 SUCE
35240 LE THEIL DE BRETAGNE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LE THEIL DE BRETAGNE du 19 avril 2023, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : MALAPALOLA
Siège social : 33 SUCE, 35240 LE THEIL DE BRETAGNE

Objet social : l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement

Durée de la Société : 99 ans à comp-

ter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Madame Marie-Laure OLLIVIER et Monsieur Pascal OLLIVIER, demeurant ensemble 33 SUCE 35240 LE THEIL DE BRETAGNE

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de RENNES.

Pour avis, La Gérance

L23J04683



28 rue Alphonse Legault à BRUZ (35170)

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Maître Guillaume JOUIN, Notaire associé à BRUZ, en date du 6 avril 2023

Dénomination : CENTER CYCLE VAE ET CITY.

Forme : Société à responsabilité limitée.

Siège social : 41 Village de la Métairie, 35131 Chartres de Bretagne.

Objet : Vente, location, réparation, entretien de cycles et articles de sport.

Durée de la société : 99 années(s).

Capital social fixe : 1000 euros
Gérant : Monsieur Valentin DURAND, demeurant 4 rue des Potiers, 35230 Noyal Chatillon sur Seiche

La société sera immatriculée au RCS de Rennes.

L23J04713

annoncelegale@7jours.fr

MODIFICATIONS



GALLERAND HOLDING

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 1 RUE DES LAVANDIERES,
35410 NOUVOITOU
852 382 712 RCS RENNES

AVIS DE MODIFICATIONS

L'AGE réunie le 04/04/2023 a :
- Décidé de réduire le capital social de
5 000 € à 2 500 € par voie de rachat de
125 actions,

- Décidé d'augmenter le capital social
d'une somme de 2 500 € pour le porter
à 5 000 €, par l'incorporation directe au
capital de cette somme prélevée sur le
compte « report à nouveau », et l'émission
de 125 actions nouvelles de 20 € de valeur
nominale chacune.

- Pris acte de la démission de M. Wil-
fried GALLERAND de ses fonctions de Di-
recteur Général à compter du 04/04/2023,
et a décidé de ne pas le remplacer.

- Pris acte de la démission de M. Gil-
bert GALLERAND de ses fonctions de
Président, et a nommé en remplacement
Monsieur Wilfried GALLERAND,
demeurant 9 Rue de la Métairie, 35410
DOMLOUP, à compter du 05/04/2023.

POUR AVIS
Le Président

L237J04201



SAS GALLERAND

Société par actions simplifiée
au capital de 152 000 euros
Siège social : 1 RUE DES LAVANDIERES
35410 NOUVOITOU
753 113 638 RCS RENNES

AVIS DE MODIFICATIONS

Aux termes d'une AGO en date du
04/04/2023, l'associée unique a :

- Pris acte de la démission de Monsieur
Wilfried GALLERAND de ses fonctions de
Directeur Général et a décidé de ne pas
le remplacer.

- Pris acte de la démission de Monsieur
Gilbert GALLERAND de ses fonctions de
Président, en remplacement Monsieur
Wilfried GALLERAND demeurant 9 Rue
de la Métairie 35410 DOMLOUP a été
nommé en qualité de nouveau Président
à compter du 04/04/2023.

POUR AVIS
Le Président

L237J04225



SARL AU PLAISIR DU BRETON

SARL au capital de 5 000 euros
Siège social : 6 rue des Tanneurs
Z.A. de la Forge 35830 BETTON
RCS RENNES 819 779 703

Aux termes du PV de l'AGE du
31.12.2022, les associés ont pris acte de
la démission de M. Benoît GARIN de-
meurant Les Chavants 76260 LES AVAN-
CHERS-VALMOREL de ses fonctions de
cogérant, avec effet au 31.12.2022 et ont
décidé de ne pas procéder à son rempla-
cement.

Pour avis, La gérance

L237J04295

In Extenso

Experts-Comptables

ATELIER FRALEUX

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 19 rue de La Croix Verte
35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE
902 606 615 RCS RENNES

Aux termes d'une AGE du 3 Avril 2023,
il a été décidé de nommer en qualité de
cogérante de la société, Madame Marie
FRALEUX demeurant 17 BOULEVARD
GENERAL PHILIPPE LECLERC, 56100
LORIENT, à compter du 3 Avril 2023 pour
une durée indéterminée.

Pour avis

L237J04459

PRO INVEST

SASU au capital de 5000 €
Siège Social : 4 rue Saint Vincent
35400 ST MALO
851102467 RCS de SAINT MALO

L'associé unique, en date du
09/01/2023, a décidé au 09/01/2023 :

- Nommer Monsieur Christophe MAU-
RIN, né le 6.05.1960 à Firminy (42), de
nationalité française, demeurant au 80,
boulevard Flandrin, 75116 Paris, en qua-
lité de commissaire aux comptes titulaire,
et Val Audit, représentée par M. Bernard
BLIAH, SARL au capital de 55.000 €, dont
le siège social est sis au 122, rue Lauris-
ton, 75116 Paris, immatriculée au RCS
de Paris sous le numéro 391.055.290,
en qualité de commissaire aux comptes
suppléant, pour une durée de 6 exercices
venant à expiration à l'issue de l'Assem-
blée Générale statuant sur les comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2027 et
tenue en 2028.

Mention au RCS de SAINT MALO
L237J04521



SELARL DAMECOURT FOUCHER MARCHAND

Société d'Avocats au
Barreau de COUTANCES
114 Rue Maréchal Juin
B.P. 533 - 50000 SAINT-LO
Tél. : 02 33 57 41 72
Fax : 02 33 57 66 78

AVIS DE MODIFICATIONS

Aux termes d'une décision de l'asso-
cié unique en date du 27 février 2023 de
la société **CORSAIRE MOTO**, société
par actions simplifiée au capital de 8.000
euros, ayant son siège social Impasse de
l'Oseraie - ZAC de la Madeleine - 35400
SAINT-MALO, immatriculée au RCS de
SAINT-MALO sous le numéro 514 487
313, il a été constaté la démission de
Monsieur Gilles MORIN de son mandat de
président et de Madame Christelle CZU-
LINSKI épouse MORIN de son mandat de
directeur général à compter du 27 février
2023. La société P L G, société à res-
ponsabilité limitée au capital de 64.000 euros,
ayant son siège social 5 rue Versant de
Vire - 50180 AGNEAUX, immatriculée au
RCS de COUTANCES sous le numéro
829 254 572, a été nommé en qualité de
président à compter du 27 février 2023.
Mention sera faite au Greffe du Tribunal
de Commerce de SAINT-MALO. Pour avis

L237J04549

WE CLEAN

EURL au capital de 1 000 €
Siège social : 22 Rue Paul Valéry
35230 NOYAL CHATILLON SUR SEICHE
RCS de RENNES n°913 751 095

En date du 01/05/2023, l'associé
unique a décidé le transfert du siège so-
cial au Parc d'Activités de Beaulieu, Lieu-
dit Beaulieu, 35230 NOYAL CHATILLON
SUR SEICHE à compter du 01/05/2023.

L237J04630

annoncelegale@7jours.fr



DENDROTECH

Société à responsabilité limitée
transformée en
société par actions simplifiée

au capital de 8 000 €
Siège social : 6, rue de la Forge
35830 BETTON

492 625 462 RCS RENNES

TRANSFORMATION EN SAS

Le 30/04/23, l'associée unique a dé-
cidé la transformation de la Société en
société par actions simplifiée à compter
du 1^{er} mai 2023, sans création d'un être
moral nouveau et adopté le texte des
statuts. Aucun changement dans la dé-
nomination, l'objet, le siège, la durée et
les dates d'ouverture et de clôture de
l'exercice social ; le capital social reste à
8 000 €. Libre transmission des actions
de l'associé unique. Sous sa forme à res-
ponsabilité limitée, gérant : Yannick LE
DIGOL. Sous sa nouvelle forme de socié-
té par actions simplifiée : Président DEN-
DROPLUS (RCS RENNES 850 688 060)
1, Allée Jacques Marie Glezen à Rennes
Publicité RCS Rennes. Pour avis

L237J04578



AUTREFOIS FORMATIONS

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 1, Allée Jacques-Marie
Glezen, 35000 RENNES
909 258 485 RCS RENNES

NOMINATION DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le 30/04/23, l'associée unique a nom-
mé Mme Amandine LE GALLAIS 1, Allée
Jacques Marie Glezen à Rennes (35) en
qualité de Directeur Général à compter du
1^{er} mai 2023. Publicité RCS Rennes. Le
Président

L237J04583

Le 31/03/2023, l'associée unique de la
société ROLMI, SARL au capital de 5.000
euros, Zone de la Basse Haie 35220
CHATEAUBOURG, 527 702 229 R.C.S.
RENNES, a pris acte de la démission de
Madame Corinne SOUTY de ses fonc-
tions de cogérante à compter du même
jour. Monsieur Loïc VAILLANT demeure
seul gérant de la société.

L237J04597

TECHNIC-ELEC

SASU au capital de 152 000 €
Siège social : 6 Rue des Petits Champs
35400 SAINT MALO
RCS de SAINT MALO n°398 324 160

En date du 01/05/2023, l'associé
unique a décidé le transfert du siège
social au 12 Rue du Docteur Jean Thi-
bournery, ZAC des Fougères - Village
Ty'Malwin - C06A, 35400 SAINT MALO à
compter du 01/05/2023.

L237J04611



L'ASTROLABE MARINE

SASU au capital de 1 000 €
Siège social : 15 impasse Trégestal
35400 SAINT MALO
RCS de SAINT MALO n°950 990 143

En date du 02/05/2023, l'associé
unique a décidé de modifier la dénomina-
tion sociale de la société anciennement
L'ASTROLABE qui devient à compter du
02/05/2023 :

L'ASTROLABE MARINE
L'article 2 des statuts a été modifié en
conséquence.

Modification au RCS de SAINT MALO.
L237J04632

CARRIMMO Société civile au capital
de 1 000€ sise 57 Boulevard Maréchal
de Lattre de Tassigny 35000 RENNES
890555857 RCS de RENNES. Par déci-
sion de l'AGE du 19/04/2023, il a été dé-
cidé de transférer le siège social au 8A,
Rue Aurélie Nemours 35000 RENNES.
Mention au RCS de RENNES.

L237J04638

ESPACIL HABITAT SA D'HLM

Société anonyme d'HLM
au capital de 62 731 474,50 euros
Siège social : 1, rue du Scorf
35042 RENNES CEDEX
R.C.S. RENNES : B 302 494 398
SIRET N° 302 494 398 000 35

AVIS DE MODIFICATION

- Le Conseil d'Administration réuni le
09 Février 2023, a pris acte de la dési-
gnation :

- De Monsieur Daniel SIMONNEAU
demeurant 16, rue Poullart des Places
- 35700 RENNES, en tant qu'Adminis-
trateur Représentant des Locataires, en
remplacement de Madame DALIBOT Marie-
France.

- De Madame Colette PERRON de-
meurant 2 Square de Sétubal - 35200
RENNES, en tant qu'Administrateur Re-
présentant des Locataires, en remplace-
ment de Madame LEMOINE Théophile.

- Le Conseil d'Administration réuni le
20 Avril 2023, a pris acte de la désigna-
tion :

- De Madame Rachel DENIS-LUCAS,
demeurant 3 Allée du Calvaire - 35 890
BOURG DES COMPTES, en tant de Re-
présentant permanent de la CCI de l'Ille
et Vilaine en remplacement de Monsieur
Pierre-Yves CHEVALIER.

Pour avis

La directrice générale
Julia LAGADEC

L237J04642



DANIEL AVOCATS ET ASSOCIES

Société d'Avocats
107, Avenue Henri Fréville
et 2 rue d'Espagne
35202 RENNES CEDEX 2

PFMDP

SARL à associée unique
au capital de 1.000 €
Siège social : 47, rue de Rennes
35360 MONTAUBAN-DE-BRETAGNE
RCS RENNES 793 790 403

NOMINATION D'UNE COGERANTE

Aux termes d'un procès-verbal des
décisions de l'associé unique en date
du 13 avril 2023, l'associée unique a dé-
cidé de nommer en qualité de co-gérante,
pour une durée indéterminée à compter
du 1^{er} juin 2023, Madame Anne-Laure
DANIEL née MOISAN, demeurant à MON-
TAUBANDE- BRETAGNE (35360) - SAINT
M'HERVON - 5, rue de la Forêt. Pour avis,
la gérance.

L237J04644

ABONNEZ-VOUS !

MODIFICATIONS

SARL ENZO CHALMEL
Société à responsabilité limitée
au capital de 500 euros
Siège social : 20, Rue de la Donelière
35000 RENNES
879 418 143 RCS RENNES

Par décisions de l'associé unique du 28/04/2023, le capital social a été augmenté pour être porté de 500 € à 10.000 € par apports en numéraire. Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence. RCS Rennes. Pour avis, la Gérance

L237J04666



Société d'Avocats
6 rue du Louis d'Or - CS 50825
35108 RENNES CEDEX 3

PLEFOREL
Société par actions simplifiée
au capital de 152 480 euros
Siège social : Ville Chérel
35610 PLEINE FOUGERES
441 321 353 RCS SAINT MALO

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Mixte en date du 2 mai 2023, il résulte que Yohann MARSAC, demeurant à PLEINE FOUGERES (35610), 12 rue de Normandie, a été nommé en qualité de Président en remplacement de Chadia LEUILLET, démissionnaire. Pour avis, le Président.

L237J04668

SARL GREGOIRE DEFRANCE
Société à responsabilité limitée
au capital de 500 euros
Siège social : 20, Rue de la Donelière
35000 RENNES
879 200 319 RCS RENNES

Par décisions de l'associé unique du 28/04/2023, le capital social a été augmenté pour être porté de 500 € à 10.000 € par apports en numéraire. Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence. RCS Rennes. Pour avis, la Gérance

L237J04672

DÉNOMINATION SOCIALE

Dénomination :
ALTEOR PATRIMOINE.
Forme :
SARL au capital de 5000 euros.
Siège social : 11 rue des Orchidées
- Immeuble Le Stéréon - ZAC des Cormiers, 35650 LE RHEU.
482868460 RCS de Rennes.

Aux termes d'une décision en date du 25 avril 2023, l'associé unique a décidé à compter du 25 avril 2023 de modifier la dénomination sociale et d'adopter la dénomination ALTEOR PATRIMOINE ET PREVOYANCE.

L'article 3 des statuts est modifié.
Mention sera portée au RCS de Rennes
L237J04698



ROZLAND

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 3 rue Victor Hugo, 35430 ST PERE MARC EN POULET
803 144 179 RCS SAINT-MALO

Aux termes d'une décision en date du 26 avril 2023, l'associé unique a décidé de transférer le siège social 3 rue Victor Hugo, 35430 ST PERE MARC EN POULET

Allo Débarras

MAISONS - APPARTEMENTS - BUREAUX CAVES & GRENIERS SUCCESSIONS

Particuliers & Professionnels

06 89 86 80 33
extra.35@hotmail.fr



au Rue du Chacha, Marina de la Pointe du Bout, 97229 LES TROIS ILETS, à compter du 26 avril 2023 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
POUR AVIS
Le Président

L237J04712



CABINET CATHERINE BRUNET

Avocat
19, rue Jules Simon
35000 RENNES

PIGEAULT IMMOBILIER

SAS au capital de 500 000 €
Siège social : 25, rue de la Monnaie
35000 RENNES
393 364 849 RCS RENNES

NOMINATION D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL

Par décisions du Président de la Société du 27 avril 2023, M. Jean-Marie PIGEULT, demeurant 3, rue de la Vigne 35510 CESSON-SEVIGNÉ, a été nommé Directeur Général de la Société pour une durée indéterminée à compter du 01.05.2023.

Mention sera faite au RCS de RENNES
Pour avis
Le Président

L237J04715

DISSOLUTIONS

SCCV CADRAN DE SAINT MELOIR

Au capital de 1 000 €
Siège social : 17, Bd de la Tour d'Auvergne
35000 RENNES
RCS RENNES 829 197 060

DISSOLUTION AMIABLE

Par décisions extraordinaires du 30/04/2023, l'assemblée générale de la SCCV CADRAN DE SAINT MELOIR a décidé la dissolution amiable de la société à compter du 30/04/2023.
SCIC COOP DE CONSTRUCTION 17, Bd de la Tour d'Auvergne 35000 RENNES, a été nommée en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé au siège social de ladite société 17, Bd de la Tour d'Auvergne 35000 RENNES.

Formalités au RCS de RENNES
POUR AVIS

L237J04529

CLEAN PANNEAUX SOLAIRES
Société à responsabilité limitée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : 17 La Caillebotière
35133 ROMAGNE
Siège de la liquidation : 17 La Caillebotière
35133 ROMAGNE
948 766 092 RCS RENNES

« SKAVEN »

Société à Responsabilité limitée
Au capital de 5.500 Euros
Siège Social : FOUGERES (Ille-et-Vilaine)
31, rue Marceau
RCS RENNES 533.356.168

AVIS DE DISSOLUTION

Par décision du 28/02/2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 28/02/2023 et sa mise en liquidation ; M. Warren PENDRICH demeurant 17 La Caillebotière 35133 ROMAGNE, a été nommé comme Liquidateur à compter du 28/02/2023, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 17 La Caillebotière 35133 ROMAGNE, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de RENNES en annexe au RCS.

Pour avis. La Gérance.

L237J04539



SELARL
1C allée Ermengarde d'Anjou
ZAC Atalante Champeaux
CS 91124 - 35011 RENNES CEDEX

SCI TIQ
Société Civile Immobilière
au capital social de 1 000 €
Siège social : 4 square de Dourou
à (35200) RENNES
RCS RENNES 878 603 646

DISSOLUTION

L'Assemblée Générale Mixte réunie le 28 avril 2022 a décidé de dissoudre la société par anticipation à compter de cette même date.

A été nommé comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci :

- Monsieur Julien LE GUENNEC
Né le 24 août 1980 à PONTIVY (56)
De nationalité française
Demeurant 1 square du Cormier à (35200) RENNES
- Madame Virginie HUDON
Née le 25 juillet 1983 à REDON (35)
De nationalité française
Demeurant 57 bis rue de la Chataignerie à (35600) REDON
Le siège de la liquidation est fixé au 57 bis rue de la Chataignerie à (35600) REDON.

Pour avis, Les liquidateurs.

L237J04687

Par décision des associés en date du 19 avril 2023, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter de cette même date et la mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

A été nommé comme liquidateur, Monsieur Vincent BOUVET demeurant à FOUGERES (Ille-et-Vilaine)-31, rue Marceau.

Le siège de la liquidation est fixé à FOUGERES (Ille-et-Vilaine)-31, rue Marceau.

C'est à cette adresse que les correspondances devront être envoyées et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de RENNES (Ille-et-Vilaine) en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le liquidateur

L237J04618



TWILL
S.A.S. au capital de 50.000 €
Siège : Digital Park -
801 avenue des Champs Blancs -
35510 CESSON-SEVIGNÉ
RCS RENNES 908 537 673

Suivant décisions unanimes du 31.12.2022, la collectivité des associés a décidé de :

- dissoudre la Société par anticipation et prononcer sa liquidation amiable, à compter du même jour.

- fixer le siège de la liquidation au siège social, sis Digital Park, 801 avenue des Champs Blancs, 35510 CESSON-SEVIGNÉ.

- désigner MVGROUP (S.A.S.), Digital Park, 801 avenue des Champs Blancs, 35510 CESSON-SEVIGNÉ, RCS RENNES 519 020 325, en qualité de liquidateur.

- mettre fin aux fonctions de la présidente.

Modification : RCS RENNES.

Pour avis, le liquidateur.

L237J04684

ABONNEZ-VOUS !

CLÔTURES

In Extenso

Experts-Comptables

NAT'CONDUITE

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 6 000 euros
Siège social : 79 avenue André Bonnin
35135 CHANTEPIE
Siège de liquidation :
79 avenue André Bonnin
35135 CHANTEPIE
530 495 043 RCS RENNES

AVIS DE CLÔTURE LIQUIDATION

Aux termes d'une décision en date du 14 avril 2023, l'associée unique a approuvé le compte définitif de liquidation arrêtés en date du 31 mars 2023, déchargé Madame Nathalie HATTAIS, demeurant Couedouan 35380 PLELAN LE GRAND, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de RENNES, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur

L237J04478

SCI DU LAC DES LONGCHAMPS, société en liquidation SCI au capital de 304.90€ 3 Rue de la Hallerais - 35770 Vern-Sur-Seiche RENNES RCS 402 191 274 Aux termes de l'acte en date du 29/03/2023, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur M^{me} SALLARD Marie - Christine de son mandat et constaté la clôture de liquidation. La société sera radiée du RCS de RENNES

L237J04535

TRANSPORTS HERVOT, SARL en cours de liquidation au capital de 5.400 euros, Siège social et de liquidation : 3 Rue de Vincé - 35310 MORDELLES, 843 523 622 RCS RENNES

Par décisions de l'associé unique du 28/04/2023, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur M. Matthieu HERVOT, déchargé ce dernier de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à effet rétroactivement du 31/12/2022. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de RENNES. Pour avis.

L237J04609

SCI J.L.D.P

Société civile en liquidation
Au capital de 2 000 euros
Siège social : 35131
8 avenue de Cornouailles
35131 CHARTRES DE BRETAGNE
503044729 RCS RENNES

L'AG réunit le 22/03/2023 au siège social a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Jean Luc POTIN de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de RCS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Dépôt au RCS de RENNES.

Pour avis
Le Liquidateur

L237J04615

VOS ANNONCES PAR MAIL

annoncelegale@7jours.fr

7 JOURS



AU TEMPS DES FLEURS

Société à Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 10 000 €
Siège social / de liquidation :
28 Rue de la Madeleine
35410 CHATEAUGIRON
484 278 510 RCS RENNES

AVIS

Aux termes d'une décision en date du 13/04/2023, l'associée unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, déchargé Madame Sylvia GRIMAULT, demeurant 6 Rue des Epinettes, 35500 VITRE, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de RENNES, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre. Pour avis, le Liquidateur

L237J04686

FONDS DE COMMERCE

Etude de M^{me} Jocelyn Pouessel
13 rue Gurvand
35000 RENNES
02 99 79 62 81



CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Aurélie FONTAINE, Notaire à RENNES, avec la participation de Maître BOISMORAND, Notaire à SAINT-JAMES, le 26 avril 2023, en cours d'enregistrement au SDE de RENNES,

La société dénommée VICALMA, SAS au capital de 4.000,00 €, dont le siège social est à RENNES (35), 121 rue de Vern, immatriculée au RCS de RENNES sous le numéro SIREN 909465742.

A cédé à la société dénommée SKEP, SARL au capital de 30.000,00 €, dont le siège social est à RENNES (35), 121 rue de Vern, immatriculée au RCS de RENNES sous le numéro SIREN 951072834.

Un fonds de commerce de BAR - RESTAURANT, exploité à RENNES (35000), 121 rue de Vern, connu sous le nom de LE TEDDY'S,

Moyennant le prix de 105.000,00 €, s'appliquant aux éléments incorporels pour 99.435,00 € et au matériel et mobilier pour 5.565,00 €.

Entrée en jouissance le 26 avril 2023.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi en l'office notarial où domicile a été lu à cet effet.

Cette cession a été négociée par Monsieur Bruno JOSEPH, mandataire WINKEY.

Pour insertion, le notaire.

L237J04532



TRENTE CINQ
NOTAIRES

TRENTE CINQ NOTAIRES
28 rue Alphonse Legault
à BRUZ (35170)

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître JOUIN en date du 20 avril 2023, la Société dénommée BROOKLYN BARBER SHOP, Société à Responsabilité Limitée à associé unique au capital de 1.000,00 € ayant son siège social à RENNES (Ille-et-Vilaine) 1 Place du Maréchal Juin identifiée sous le numéro SIREN 844 328 146 RCS RENNES. A cédé à la

Société dénommée EMPREINTE COIFFURE, Société par Actions Simplifiée au capital de 500,00 € ayant son siège social à RENNES (Ille-et-Vilaine) 7 rue Victor Louviot identifiée sous le numéro SIREN 949 075 261 RCS RENNES. Moyennant le prix de 15.000 € s'appliquant aux éléments incorporels pour 7.000 € et aux éléments corporels pour 8.000 € un fonds artisanal de COIFFURE, VENTE DE PRODUITS COSMETIQUES situé et exploité à RENNES (35200) 7 rue Victor Louviot. Entrée en jouissance rétroactive au 1^{er} avril 2023. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, à l'étude notariale de Maître JOUIN, 28 rue Alphonse Legault - 35170 BRUZ.

L237J04540



AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 07 avril 2023.

Enregistré au SIE de RENNES, dossier 2023 00014092, référence 3504P61 2023 A02469 le 24 avril 2023.

La société **BM TRANSPORTS SERVICES**, société à responsabilité limitée au capital de 200 000 euros, ayant son siège social 8 rue de la Perrière, 35590 SAINT-GILLES, immatriculée au RCS de RENNES sous le numéro 481 141 190, a cédé à

La Société **TRANSPORTS FREQUENCE ROUTE**, société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros, ayant son siège social situé la Croix Rouge, 35220 CHATEAUBOURG, immatriculée au RCS de RENNES sous le numéro 389 901 778,

un fonds de commerce de location de véhicule avec conducteurs et distribution de marchandises sis et exploité 8 rue de la Perrière, 35590 SAINT-GILLES, au prix de 1 euro.

Entrée en jouissance au 1^{er} avril 2023.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales à l'adresse du fonds chez Maître Dominique de FREMOND, Avocat, 12-14 rue Claude Bernard, 35000 RENNES.

Pour avis

L237J04572



CESSION DE FONDS SEBKA/LE SIX

Suivant acte reçu par Maître Laurence SOURDAINE, Notaire à RENNES (35000), 11 rue Rallier du Baty - Adresse postale : CS 65038 - 35108 RENNES CEDEX 3, le 19 avril 2023, enregistré au Service Départemental de l'Enregistrement de RENNES le 20 avril 2023, dossier 2023 00013645, référence 3504P61 2023 N 01735 a été constaté la cession par :

La Société SEBKA, SARL (société à associé unique), dont le siège est à ARGENTRE-DU-PLESSIS (35370), 18 rue du Général Leclerc, RCS RENNES 841846009.

Au profit de la Société LE SIX, SAS, dont le siège est à ARGENTRE-DU-PLESSIS (35370), 11 rue de la Gare, RCS RENNES 949495592

D'un fonds de commerce de BAR RESTAURATION SUR PLACE- PRESTATION DE SERVICES ET SERVICE TRAITEUR LOCATION DE SALLE ET ORGANISATION DE SOIREE sis et exploité à ARGENTRE-DU-PLESSIS (35370), 18 rue du Général Leclerc et Boulevard Sévigné

Moyennant le prix de 93.543,00 € (éléments incorporels : 86.705,78 € - matériel : 6.837,22 €), payé comptant.

Entrée en jouissance au jour de la signature.

Oppositions dans les 10 jours de la dernière des publications légales en l'Etude de Maître Laurence SOURDAINE, Notaire à RENNES (35000), 11 rue Rallier du Baty.

Pour avis, le Notaire

L237J04627

REGIMES MATRIMONIAUX



VOGEL, GAUTRON & OREAL
02 99 81 20 86 / vgo.saintmalo@notaires.fr

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Alain GAUTRON, Notaire de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée « EMERAUDE NOTAIRES SAINT-MALO », titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à SAINT-MALO (Ille et Vilaine), 51 Boulevard Douville, CRPCEN 35104, le 28 avril 2023, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre : Monsieur Pierre Raymond DE COCCOLA, retraité, et Madame Armelle PITOIS, retraitée, demeurant ensemble à SAINT-MALO (35400) 18 rue Jules Ferry - Monsieur est né à DRANCY (93700) le 16 mars 1948.

Madame est née à NEUILLY-SUR-SEINE (92200) le 25 septembre 1950.

Mariés à la mairie de TOURS (37000) le 22 décembre 1973 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Tous deux de nationalité française. Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Alain GAUTRON, Notaire à SAINT-MALO.

En cas d'opposition les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance de SAINT-MALO.

Pour insertion
Le notaire.

L237J04574



«AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Monsieur Alain Marcel Francis Marie BOUREL, retraité, né à PIPRIAC (35550), le 07 mars 1950 et Madame Marcelle Marie Odette AVERTY, retraitée, née à SAINT MALO DE PHILLY (35480), le 13 juin 1953, demeurant ensemble à PIPRIAC (35550), 6 Créan, mariés à la Mairie de SAINT MALO DE PHILLY (35480), le 22 avril 1974, sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, ont procédé à un aménagement de leur régime matrimonial par mise en communauté d'un bien propre de Monsieur Alain BOUREL sis à PIPRIAC (35550) 6 Créan.

L'acte a été reçu par Maître Stéphanie RIVÉ, notaire à RENNES, le 14 avril 2023.

Les oppositions seront reçues en l'étude de Maître Jocelyn POUESSEL, notaire à RENNES, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial auprès du juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent

Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil - Maître Jocelyn POUESSEL»

L237J04619



RÉGIMES MATRIMONIAUX

Valentine LHOMME
Office notarial
84 Rue de Fougères
35700 RENNES



AMENAGEMENT REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Valentine LHOMME, Notaire à RENNES (35700), 84 rue de Fougères, le 28 avril 2023,

Monsieur Serge Paul Armand LE-MOINE, retraité, et Madame Monique Marie Cécile LEGENDRE, retraitée, demeurant ensemble à CHANTEPIE (35135) 36 La Norre.

Monsieur est né à RENNES (35000) le 2 novembre 1953.

Madame est née à CHANTEPIE (35135) le 31 décembre 1952.

Mariés à la mairie de CHANTEPIE (35135) le 24 août 1974 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ont aménagé leur régime matrimonial par apport d'un bien propre de Madame à la communauté.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

L237J04623

AUTRES ANNONCES

SARL BOURGOIN & Associés
Notaires
4 bd de Chézy
35000 RENNES - CS 26401
Tél 02 99 67 34 00



AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Suivant testament olographe en date du 23 mai 2002,

Monsieur Henri Marie Julien VERGER, en son vivant prêteur en retraite, demeurant à RENNES (35000) 22 Bis rue Saint-Louis.

Né à LONGAULNAY (35190), le 17 septembre 1933.

Célibataire.

Non lié par un pacte civil de solidarité. Décédé à RENNES (35000) le 31 mars 2023.

A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Marie LE CORNO, Notaire de la Société à Responsabilité Limitée « BOURGOIN & LE CORNO », titulaire d'un Office Notarial à RENNES, 4, Boulevard de Chézy, le 3 mai 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Marie LE CORNO, notaire à RENNES 4 boulevard de Chézy, référence CRPCEN : 35004, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de RENNES de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

L237J04694

1 PSTA

Société à responsabilité limitée
Au capital de 40.000 euros
Siège social : 1, Place Sainte Anne
35000 RENNES
813 360 690 RCS RENNES

Par décisions du 03/05/2023, l'associée unique a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la SARL 1 PSTA. Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la SARL 1 PSTA au profit de la SARL HOLDOZ (511 646 200 RCS RENNES), associée unique personne morale de la SARL 1 PSTA, sans qu'il y ait lieu à liquidation, à l'issue du délai d'opposition de 30 jours accordé par la loi aux créanciers sociaux courant à compter de cette publication, sous réserve qu'à l'issue dudit délai d'opposition, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées. Les oppositions seront reçues au Greffe du Tribunal de commerce de RENNES. Mention sera faite au RCS de RENNES. Pour avis.

L237J04716

ADDITIFS

MASSUYEAU
SNC au capital de 5 000 €
Siège social : 35 rue du Cheval Blanc
44320 CHAUMES EN RETZ
493 832 190 RCS ST NAZAIRE

ADDITIFS

Suite à la parution de l'annonce en date du 14/04/2023, référence L23J06942, département : 44, au support : Informateur-Judiciaire.fr, catégorie : modifications, il y a lieu de rajouter :

Aux termes des décisions de l'Assemblée Générale extraordinaire en date du 12/04/2023, il a été décidé de modifier l'objet social de la société au 12/04/2023, comme suit : « La société a pour objet : L'exploitation d'un fonds de commerce de bar, presse, journaux, papeterie, bimbeloterie, articles fumeurs, cartes téléphoniques, vente de tous produits alimentaires ou non alimentaires, vente à emporter de boissons non alcoolisées, dépôt de pains, jeux, Française des Jeux, PMU, auquel est annexé la gérance d'un débit de tabac exploité dans le même local. ». Les statuts ont été modifiés en ce sens. Pour avis. La Gérance

L237J04628

PARUTION DU
20 MAI 2023
BOUCLAGE
DES ANNONCES
LÉGALES

LE MERCREDI
17 MAI À 12H00

ANNONCELEGALE@7JOURS.FR

Les Belles Rencontres

DOMITYS

ANIMATIONS - CONFÉRENCES - ATELIERS



Domitys RCS Paris B 4887 701 434. Crédits photos: HRV Prod.

**VENEZ, VOUS ÊTES TOUS
LES BIENVENUS**
VENDREDI 12 & SAMEDI 13 MAI



Scannez ce QR Code et
retrouvez le programme sur domitys.fr
Entrée libre

TROUVEZ VOTRE RÉSIDENCE
SERVICES DOMITYS

02 47 32 26 45 ou domitys.fr

DOMITYS
vivre l'esprit libre

DOMITYS est membre du groupe AG2R LA MONDIALE

CESSIONS DE FONDS DE COMMERCE

VENTES DE FONDS DE COMMERCE

Résumé hebdomadaire des publicités de cession de fonds de commerce en Ille-et-Vilaine. Les informations qui suivent sont diffusées uniquement à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité du journal.

2023-04-20 Vendeur : Le Rendez-vous Dinardais- Acheteur : M MONTMARTRE

Activité : hôtel, bar, restaurant. Adresse : 1 Rue de la Haute Guais 35800 Dinard France ; Prix : 750 00.00 euros Opposition : Opposition dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications prévues à l'article L141-12 du Code de Commerce.

2023-04-20 - Vendeur : EURL MARIE-AGNES COLOMBEL - Acheteur : SARL REINA BI
Activité : bar, brasserie, loto, jeux de la française des jeux, pmu. Adresse : 24 Rue de Montfort 35132 VEZIN-LE-COQUET France ; Prix : 40000.00 EUR. Oppositions : Election de domicile : Office notarial de Vincent LEMEE 4 Rue du Champ Dolent 35000 Rennes pour la validité et Opposition dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications prévues à l'article L141-12 du Code de Commerce.

2023-04-21 - Vendeur : BOUGET Roland - Acheteur : BOUGET CREATION
Activité : fonds de commerce de peintre d'intérieur, exploité Le Lieu des Vast 35250 CHE-VAIGNE , France. Prix : 30 000.00 EUR. Oppositions : Election de domicile : Etude de Maître LORET Mathieu 2 Rue Jean Moulin 35250 Saint-Aubin-d'Aubigné pour la validité et Opposition dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications prévues à l'article L141-12 du Code de Commerce

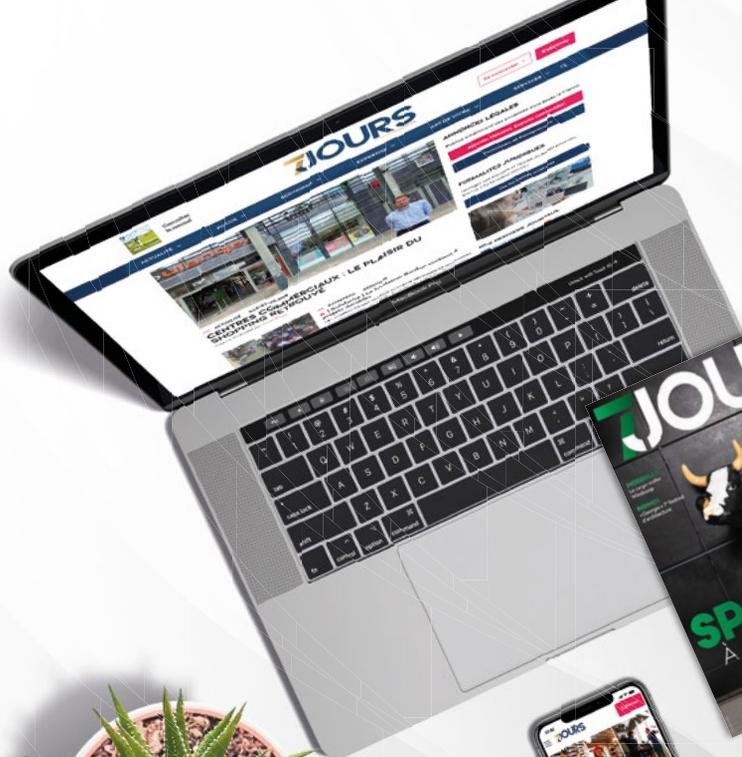
2023-04-21 - Vendeur : VEZIN QUALITE VIANDE- Acheteur : LES AS DE LA VIANDE
Activité : l'acquisition, l'exploitation, la vente, la location-gérance de tous fonds de commerce et artisanal de boucherie, charcuterie, traiteur, plats cuisinés, pâtisserie, volaille, alimentation générale, négoce de tous produits alimentaires ou non, cave à vins et spiritueux, et toutes activités s'y rapportant directement ou indirectement. Adresse : 179 Route de Lorient 35132 VEZIN-LE-COQUET. PRIX : 275 000.00 EUR. Oppositions : Election de domicile : Cabinet DANIEL avocats et associés 107 Avenue Henri Freville Bp 40217 35202 Rennes Cedex 2 pour la validité et Opposition dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications prévues à l'article L141-12 du Code de Commerce.

2023-04-25- VENDEUR : JP TRANSACTIONS Acheteur : BAF FOUGERES
Activité : restaurant, bar, creperie Adresse : 32 Rue de Sevigne 35300 FOUGERES France ; PRIX : 190 000.00 EUR. Oppositions : Election de domicile : Election de domicile : DYADEIS NOTAIRES 6 Cours Raphaël Binet Cs 14351 35043 Rennes Cedex pour la validité et Opposition dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications prévues à l'article L141-12 du Code de Commerce.

2023-04-25 - Vendeur : TESNIERE GOURMET - Acheteur : JP TRANSACTIONS
Activité : restaurant, bar, sandwicherie, viennoiserie, crêperie, pizzeria, exploité 32 Rue de Sévigné 35300 FOUGERES FRANCE. PRIX 150 000.00 EUR. Oppositions : Election de domicile : BLOT Service juridique 93 Avenue Henri Freville Cs 50815 35208 Rennes Cedex 2 pour la validité et Opposition dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications prévues à l'article L141-12 du Code de Commerce.

7 JOURS

PETITES AFFICHES DE BRETAGNE



VOTRE JOURNAL
PAPIER ET
SUR SUPPORTS
NUMÉRIQUES

58€ TTC
PAR AN



4 BONNES RAISONS DE VOUS ABONNER !

En plus d'être au fait de l'actualité économique de votre territoire, vous avez accès aux annonces légales, appels d'offres et ventes aux enchères.

La newsletter réservée aux abonnés vous offre la lecture du magazine en format digital, en avant-première

Vous recevez le magazine 7 Jours, dans votre boîte aux lettres, chaque semaine.

Vous bénéficiez d'un accès libre au site 7Jours.fr, offrant l'intégralité de nos contenus web.

BULLETIN D'ABONNEMENT 2023

S'abonner pour 1 an et +, payer en ligne sur www.7jours.fr
Ou envoyer ce bulletin complété et accompagné de votre règlement à :
7 jours - 1 rue de la Chalotais - BP 80338 - 35103 RENNES Cedex

6 MOIS = 37 €

1 AN = 58 €

2 ANS = 110 €

NOM, PRÉNOM _____

SOCIÉTÉ _____

PROFESSION _____

ADRESSE _____

TÉL. _____

MAIL _____

MOT DE PASSE _____

28^{ÈME} COLLOQUE DE LA SAINT-YVES

Justice & Médias : duo ou duel ?

Samedi
20 mai
2023



Théâtre
de l'Arche
Tréguier

Sous la Présidence de Monsieur le Vice-Bâtonnier Vincent NIORE

